
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatrième séance – Mercredi 16 juin 1999, à 17 h

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Bernard Lescaze et Georges Queloz.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Alain Vaissade, vice-président, MM. André Hediger, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 3 juin 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 juin et mercredi 16 juin 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

La présidente. J'ouvre la séance en donnant la parole à M. Ferrazino.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Au cours de sa séance d'aujourd'hui, le Conseil administratif a délibéré sur une demande écrite du Conseil d'Etat, datée du 9 juin et que nous avons reçu le 14 courant, par laquelle ce dernier sollicite formellement une participation financière de la Ville au projet de construction de la halle 6 de Palexpo.

Considérant le coût très élevé de ce projet, le Conseil administratif souhaiterait obtenir de la part du Conseil d'Etat des informations complémentaires sur les apports privés et les engagements qui ont d'ores et déjà été pris à cet égard, afin de pouvoir se prononcer en connaissance de cause sur une éventuelle participation financière de la Ville à cette opération. Il importe en effet de s'assurer de la participation des milieux privés à la réalisation de ce projet, en raison des importantes retombées que génère Palexpo sur l'économie locale, plus particulièrement l'hôtellerie, la restauration et les services.

Le Conseil administratif interpellera l'Etat pour lui demander d'envisager un projet moins onéreux, la Ville de Genève souhaitant, d'une manière générale, être associée à tout projet pour lequel une participation financière lui est demandée. En l'espèce, un projet moins onéreux devrait être examiné. Le Conseil administratif écrira dans ce sens au Conseil d'Etat. (*Applaudissements.*)

M. André Hediger, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous apporter quelques précisions concernant la grève du personnel du Casino de Genève.

Il y a quelques mois, suite à des négociations avec M. Gaon, nous avons augmenté la surface et changé le «look» du Casino de Genève qui, je vous le rappelle, est très fréquenté. Or le personnel de salle a émis des revendications pour obtenir un salaire au mois et non plus à l'heure, comme c'était le cas. Le conseil d'administration, dont vous avez deux représentants ici, a satisfait la demande du personnel et lui a même attribué en sus une indemnité mensuelle de 350 francs afin de couvrir les frais liés à l'exercice de la profession (chaussures, vêtements, coiffeur, etc.). De plus, le conseil d'administration a augmenté d'une semaine les vacances de l'ensemble du personnel, qui bénéficie désormais de 5 semaines. Je tiens aussi à rappeler que le Casino favorise le travail à temps partiel pour le personnel de salle. En effet, certaines personnes travaillent à 50%, 60%, 70%, 80% ou 90%. Ce n'est pas le cas pour les collaborateurs du bar, des cuisines ou de la sécurité.

Comme vous le savez, la Ville de Genève détient 198 actions sur 200 au Casino et, de ce fait, il ne nous est plus nécessaire de recourir à une tierce entreprise comme Tivolino, à l'époque. Nous avons nos propres machines et nous gérons donc le Casino de façon autonome, avec l'appui de la Société T.T.H. Divonne.

Aujourd'hui, à midi, heure d'ouverture du Casino, le personnel de salle s'est déclaré en grève. Aux environs de 14 h, j'ai rejoint les grévistes sur la petite place – la piazzetta, comme on l'appelle – située à l'entrée de la salle du Casino, afin d'entendre leurs revendications. En fait, les collaborateurs déplorent le manque de contact avec la direction du Casino – c'est-à-dire le directeur général et le directeur de salle – et mettent en cause leur horaire de travail. Ils estiment que le temps de travail passé à la caisse, soit quatre heures consécutives, est beaucoup trop long et ils souhaitent le raccourcir de deux heures.

En tant que président de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (SECSA), je suis entré en matière avec les grévistes ainsi qu'avec un représentant du Syndicat interprofessionnel des travailleurs et des travailleuses (SIT). Nous sommes parvenus à un accord, stipulant que je les recevrai mardi prochain afin d'examiner, dans un premier temps, leurs revendications et, dans un deuxième temps, d'organiser une discussion avec la direction.

J'ai communiqué à la presse le texte de cet accord conclu entre le président du Casino de Genève, c'est-à-dire moi-même, et le Syndicat interprofessionnel. Je vous le lis:

«Après trois heures de grève, un accord de principe est intervenu avec M. André Hediger. Comme certains d'entre vous l'ont constaté, lors de la grève et du point de presse qui a eu lieu ce jour, à 13 h, le personnel de salle du Casino de Genève avait décidé un débrayage d'une durée indéterminée pour obtenir l'ouverture de réelles et immédiates négociations. Après trois heures de grève, M. Hediger, conseiller administratif de la Ville de Genève, s'est rendu lui-même sur place et a discuté avec toutes et tous les grévistes ainsi qu'avec le SIT pour trouver un accord pour des négociations portant sur les points suivants: 1. Ouverture des négociations officielles, mardi 22 juin, à 18 h, avec le SIT et quatre représentants du personnel. Cet accord sera signé par le personnel et par le SIT. 2. Il n'y aura pas de représailles prises à l'encontre des grévistes et aucune retenue sur les salaires ne sera effectuée. 3. Un accord social est instauré rapidement et, comme annoncé, les négociations porteront sur une convention pour le personnel de salle et du Casino de Genève. Lors de ces négociations, tous les points soulevés par le personnel dans sa liste de doléances seront scrupuleusement examinés et des solutions favorables aux travailleuses et travailleurs seront trouvées. 4. Une commission du personnel – selon ma demande – sera mise en place et un règlement établi afin de déterminer ses compétences. Elle aura pour but, en premier, de

SÉANCE DU 16 JUIN 1999 (après-midi)
Communications du bureau du Conseil municipal
Motion: aménagement du parc de l' Ancien-Palais

négoier ladite convention avec la direction sur les problèmes individuels ou collectifs. Cette commission sera tenue au courant de toutes modifications et se portera garante du bon climat de travail au sein de l'établissement. Le personnel et le SIT se réjouissent de l'issue favorable trouvée ce jour; ils seront attentifs à tous les points indiqués et feront en sorte que les conditions de travail soient les meilleures possible pour le personnel. Malgré le conflit, nous remercions nos interlocuteurs. Ce communiqué a été fait en accord avec M. Hediger, conseiller administratif de la Ville de Genève.

»Genève, le 16 juin, 17 h. »

Mesdames et Messieurs, les journaux en parleront longuement demain, mais je peux vous dire que nous sommes d'ores et déjà en négociation avec le personnel concernant un certain nombre de problèmes auxquels nous trouverons des solutions au cours des prochains jours.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. M. Manuel Tornare nous prie d'excuser son absence à la première moitié de cette séance de 17 h. Par contre, il vous informe qu'il fera les deux interventions dont il a parlé hier, concernant la petite enfance et le Kosovo, à 20 h 30.

La commission des sports et de la sécurité est convoquée pour le jeudi 24 juin 1999, à 17 h 30, au Palais Eynard.

Pour commencer, je vous propose de traiter les deux propositions urgentes dont l'urgence a été acceptée hier.

3. Motion de MM. Alain Marquet, René Grand, Daniel Künzi, Guy Savary et Alain Dupraz: «Pour un aménagement du parc de l'Ancien-Palais respectueux des accords passés» (M-1)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève aménage actuellement l'espace situé à l'emplacement de l'ancien Palais des expositions;

¹ Urgence acceptée, 220.

- que les habitants ont exprimé, à de multiples reprises, leurs vœux concernant cet espace dont ils seront les principaux utilisateurs avec leurs enfants;
- qu'un groupe de travail a été formé par la Ville pour l'aménagement des jeux du parc, avec des délégués des habitants et du bureau d'architecte Paysages-tion;
- qu'un accord entre le projet architectural et les souhaits des habitants a été trouvé le 22 avril dernier grâce à un projet de M. Aloys Robellaz;
- que des travaux hors accord ont été effectués entre-temps par le bureau Paysage-tion;
- que ces aménagements sauvages ont soulevé les protestations unanimes des habitants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de poursuivre l'exécution de l'aménagement selon les décisions du groupe de travail;
- de mandater M. Robellaz pour l'exécution de son projet consensuel;
- de réaliser le miniterrain de football demandé par les habitants;
- de supprimer la structure de béton installée hors accord, afin de réaliser, à sa place, la construction des aménagements destinés aux enfants.

M. Alain Marquet (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M. Lyon s'interrogeait, hier, sur les méandres des aventures du parc de l'Ancien-Palais. Il avait raison de s'interroger et d'interpeller également notre Conseil à ce sujet. A mon avis, un bref historique ne sera pas de trop pour rappeler les filandreuses aventures de cet espace tant attendu par les habitants.

Un espace s'est révélé disponible lorsque les TPG ont déménagé et ont laissé libre l'entrepôt qu'ils utilisaient dans l'ancien Palais des expositions. Autour de cet espace, il y a de nombreux immeubles d'habitations de type HLM ou HBM avec de nombreuses familles et, par conséquent, de nombreux enfants. Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que le quartier de la Jonction manque cruellement – et depuis longtemps – d'espaces verts. Hier, on a évoqué, dans un autre débat, le problème de la plaine de Plainpalais. Pour ma part, je ne me permets pas de considérer cette surface comme un espace vert utile et utilisable pour des enfants, sinon dans le périmètre très précis délimité, malheureusement, par des barrières pour se protéger des étrons canins, dont nous reparlerons sûrement au cours de la législation!

L'Association pour le parc de l'Ancien-Palais(APAP) s'est créée pour demander un espace vert aménagé. Il y a eu un concours dont le lauréat proposait un pro-

jet d'aménagement du parc qui, pour être esthétique, ne correspondant pas aux attentes des habitants qui souhaitaient en faire un usage que l'on pourrait qualifier de «familial».

A nos yeux, la nature était particulièrement absente de ce projet; en tout cas, elle était contenue, bridée, maîtrisée: des gravillons au sol, des arbres dont on ignore encore comment on aurait pu matériellement les maintenir à la taille prévue par le projet. Les aménagements de ce parc étaient à l'image de l'architecture moderne, faite souvent de métal, de verre et de béton, d'où la vie est absente; c'est peut-être un bon projet, mais il ne peut être développé dans un endroit où les habitants ont soif de verdure, d'arbres, de cachettes, de lieux de jeux, d'espaces de vie.

Ensuite, le projet est devenu plus concret et les habitants ont souhaité être associés, de manière précise, à la démarche. Ils ont même présenté une nouvelle version du projet lauréat. La discussion a été très longue et houleuse; on a abouti à un semblant d'accord entre l'entreprise Paysagegestion, la Ville et les habitants qui ont dit oui du bout des lèvres. Les modifications portaient sur des points simples comme l'élargissement de la zone de verdure et la disparition de quelques éléments bétonnés prévus dans le projet initial.

Il est vrai que c'est ce projet, légèrement modifié, dont notre Conseil a accepté le budget, il y a, je crois, à peu près une année maintenant. Je pense que la majorité des gens qui ont accepté ce projet ont fait contre mauvaise fortune bon cœur, se disant qu'il était temps d'aller de l'avant et qu'il fallait se réjouir de voir un projet aboutir et un espace enfin aménagé pour les enfants. A mon avis, c'est là que se trouve le vrai déni démocratique. On a imposé, par la volonté de certains urbanistes sans doute ambitieux, l'idée d'un lieu purement esthétique mais pas forcément fonctionnel. Les habitants, forts du pouvoir de leur association, qui représentait quand même beaucoup de personnes dans les bâtiments alentour, sont revenus à la charge, et j'estime qu'ils ont eu parfaitement raison.

La Ville a décidé alors de former un groupe de travail qui comprenait des délégués des habitants et l'entreprise Paysagegestion. Ce groupe de travail, qui s'est réuni à plusieurs reprises, a abouti à un accord qui a été entériné le 22 avril, accord qui portait sur un projet intermédiaire proposé par M. Aloys Robellaz et qui semblait faire une unanimité un peu plus sincère que celle qui avait été obtenue précédemment.

Or l'entreprise Paysagegestion chargée de l'aménagement de l'espace a délibérément bafoué cet accord en installant divers jeux pour enfants non prévus, entre autres un bac à sable en béton. Ce bac a été, permettez-moi de le dire, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Si cet accord est bafoué, c'est est gravissime,

puisqu'il a fallu de nombreuses années avant d'aboutir à quelque chose qui satisfasse à la fois l'amour-propre du concepteur du projet vainqueur et la volonté sincère des habitants de se voir attribuer un espace utilisable.

Voilà la raison de notre motion. Maintenant, nous demandons, et j'irai même jusqu'à dire «nous exigeons», que cet accord du 22 avril soit enfin respecté. De nouveau, les habitants ont fait des propositions dans ce sens, notamment au conseiller administratif; ils envisagent même – on peut voir ainsi leur honnêteté – le recyclage du bac en béton, installé ici – je l'affirme – de manière totalement sauvage et arbitraire.

Les habitants font de nouveau preuve de bonne volonté face à un architecte têtue et obstiné, et il faut, à nos yeux, que la volonté de ces habitants soit enfin respectée.

Préconsultation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'hérite d'un dossier que vous connaissez certainement mieux que moi, pour la plupart – en tout cas ceux qui ont été amenés à le traiter dans le cadre de la précédente législature – puisque, vous l'avez rappelé, Monsieur Marquet, ce Conseil a voté le 21 avril 1998 un crédit de 2 180 000 francs pour l'aménagement du parc. Ce montant comprenait 500 000 francs de participation de l'Etat, et, dans la totalité du crédit, la somme de 150 000 francs était affectée à l'aménagement de la place de jeux qui, vous l'avez compris, actuellement, pose problème. Une concertation s'est donc développée entre les habitants du quartier, les représentants du SEVE, ceux du Service des écoles, etc., au sujet de l'aménagement de cette place.

Je me suis renseigné au sujet de l'accord concernant l'aménagement des places de jeux, puisque la motion y fait référence. Dans le cadre de cet accord, les habitants ont fait part de leur inquiétude quant à l'aménagement d'un bac à sable, car, dans le projet initial, toute cette partie était réservée à une aire de jeux de sable, qu'on ne devait pas aménager afin de pouvoir éventuellement l'affecter à d'autres utilisations. Ce point a été respecté, mais les représentants de la Ville ont compris qu'il concernait uniquement l'affectation de cet endroit et que l'aménagement en tant que tel, c'est-à-dire la délimitation de la zone par un muret, n'avait pas été remis en cause.

A l'heure où je vous parle, ce muret est construit; j'ai pu moi-même le constater. J'ai demandé combien il avait coûté et on m'a répondu que c'était de l'ordre de 100 000 francs. J'ai aussi demandé combien cela coûterait s'il devait être démolé. On m'a répondu que ce serait de l'ordre de 15 000 à 20 000 francs. J'ai

enfin voulu savoir ce que coûterait le réaménagement de cette place pour la rendre conforme à l'utilisation à laquelle elle était vouée; on m'a dit que, avec l'investissement de départ, la démolition et la remise en place, on pouvait compter 150 000 francs.

Je comprends que certains disent aujourd'hui qu'ils ont été mis devant le fait accompli avec la construction de ce muret en béton. Je ne suis pas forcément convaincu, compte tenu du coût que je viens de rappeler, que la meilleure solution soit de le démolir sans se préoccuper des autres pistes qui pourraient nous permettre de trouver une solution harmonieuse. Pourquoi? Parce que, en premier lieu, la motion demande de poursuivre l'exécution de l'aménagement selon les décisions du groupe de travail, et c'est ce qui va se faire, puisque l'aménagement de la place sera terminé d'ici trois semaines. Ensuite, bien évidemment, le groupe de travail va poursuivre ses travaux pour déterminer ce qu'il adviendra de l'aménagement des jeux. Par conséquent, il n'y aura pas de politique du fait accompli en ce qui concerne l'installation des jeux.

La deuxième invite propose de «mandater M. Robellaz pour l'exécution de son projet consensuel». C'est en train de se faire; le contrat est en préparation et sera très prochainement signé, puisque, comme vous l'avez rappelé, tout le monde est d'accord avec les propositions formulées par M. Robellaz.

Ensuite, «réaliser le miniterrain de football demandé par les habitants». Comme cela avait été prévu lors de la discussion, des cadres de buts seront effectivement installés dans le parc. Ce sera bien entendu un miniterrain de football, puisque, d'après la place disponible, il n'est pas possible d'installer un terrain de foot de compétition. Ce n'était d'ailleurs pas ce que vous demandiez. On veillera également à ce que ces cadres de buts soient placés là où les habitants le souhaitent.

Maintenant reste le dernier élément, à savoir la suppression de la structure de béton dont j'ai parlé tout à l'heure. Je tiens simplement à signaler que le projet consensuel de M. Robellaz semble pouvoir s'accommoder de cette structure existante.

Je vous assure que nous avons pris note des différents *desiderata* que vous exprimez. Certains ont déjà reçu une réponse positive, d'autres la recevront prochainement, reste la question de ce muret. Laissons à l'appréciation du groupe de travail, qui comprend les habitants, les représentants du Service des écoles, de l'Etat et de la Ville, le soin de régler au mieux cette question, car il existe peut-être d'autres solutions. Je ne suis pas urbaniste, mais je me dis que le bon sens demande peut-être de démolir une partie du muret qui a été construit pour permettre un accès de plain-pied. De toute façon, je ne pense pas qu'on puisse, ce soir, trouver la solution idoine qui permettra de donner satisfaction à tout le

monde. Il s'agit plutôt de rester dans l'esprit de cette motion et de poursuivre l'aménagement des jeux sur cette place en tenant compte des volontés exprimées par les uns et les autres.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Il y a quand même un certain flou dans la description que vient de nous faire M. le conseiller administratif sur l'aménagement de cette place, mais j'admets que ce n'est pas évident de décrire cela sans l'aide d'un plan. En tant que membre de l'APAP et futur usager de ce parc, je prends note de la bonne volonté du Conseil administratif. C'est tout à fait positif.

Cependant, je m'étonne tout de même que l'on arrive à la somme de 100 000 francs pour une simple remise en place d'un bac à sable circulaire. Il faut demander des devis à d'autres entreprises. Je suis certain qu'on pourrait réduire le coût de 90% et arriver à un prix «Super Placette», pour reprendre votre expression.

D'autre part, vous proposez d'installer des cadres de buts, alors qu'il n'y a plus de place. Je me demande donc si l'on peut vraiment installer quelque chose sans démonter les constructions sauvages.

M. Guy Savary (DC). Je suis sûr que M. Ferrazino est attaché à la démocratie de quartier et qu'il aime la paix sociale, alors mes collègues motionnaires et moi-même lui suggérons de réunir les parties concernées assez rapidement, d'ici l'été, malgré son emploi du temps chargé; on pourrait ainsi trouver un arrangement à travers une discussion.

Bien que j'aie suivi de près ce dossier et que je me sois rendu sur le terrain, je ne connais pas tous les détails du projet. Je ne sais donc pas s'il faudra démonter la structure de béton ou l'intégrer – c'est un détail – mais, avec ma proposition, je pense qu'on arrivera rapidement à une solution définitive pour que le parc de l'Ancien-Palais trouve enfin son aménagement final.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical se trouve quelque peu emprunté face à ce problème; en effet, s'il y a un flou pour les habitants, que devrait-on dire pour nous? Je vous rappelle quand même que nous avons voté un budget pour un projet qui avait reçu l'accord des habitants – du bout des lèvres, il est vrai, mais il y avait eu accord. Alors je ne comprends plus très bien ce qu'on est en train de construire.

Visiblement, nous avons voté un budget destiné à un projet que, par contre, nous n'avons pas voté et que nous n'avons pas vu. Nous serons les premiers surpris le jour où nous serons invités à l'inauguration de ce parc, pour autant que nous y soyions invités.

Je pense que le flou existe réellement, mais des deux côtés. On parle de déni, on dit qu'on est passé outre à la volonté des habitants, mais, moi, j'ai l'impression qu'on est également en train de passer outre à celle du Conseil municipal! Si vous nous faites voter quelque chose pour que les habitants fassent ce qu'ils veulent après, alors, Mesdames et Messieurs, ce n'est plus la peine de renvoyer des propositions en commission, parce que c'est une perte de temps!

Dans le cas présent, il y a un problème, et, pour le résoudre, il serait peut-être judicieux de suivre la proposition de M. Savary. Nous sommes d'avis que M. Ferrazino reprenne le dialogue, mais qu'il fasse également une présentation claire à ce Conseil municipal de ce qui va sortir de terre. Cela nous évitera d'avoir l'air idiot quand on nous posera la question. Par contre, je ne sais pas si c'est à M. Ferrazino de nous faire lui-même la présentation ou s'il faudrait pour cela s'adresser à la commission qui s'est occupée de ce problème pendant toutes ces années, puisque, comme nous l'avons dit hier soir, cette affaire est vraiment un serpent de mer.

M. René Grand (S). Madame la présidente, j'aimerais simplement rassurer M. Dossan. Dans notre motion, nous parlons d'un groupe de travail qui a été formé simplement pour l'aménagement de la place de jeux. Il ne s'agit pas de tout remettre en cause. Ce qui a été voté demeure et sera exécuté.

C'est M^{me} Burnand qui est à l'origine de ce groupe de travail composé de représentants de la Ville, de l'Etat et des habitants. Maintenant, ce consensus a été «brisé», en quelque sorte, puisque, à propos d'un sujet aussi important que le bac à sable en béton, il semblerait qu'il y ait des divergences d'interprétation.

De ce fait, j'approuve la proposition de M. Savary de déléguer M. le conseiller administratif Christian Ferrazino pour qu'il aille, sur place, rencontrer ce groupe afin de mettre tout à plat, chiffres à l'appui, pour savoir où on va.

M. Pierre de Freudenheim (L). En effet, ce dossier est un véritable serpent de mer. Vous vous souvenez pour la plupart, j'imagine, que M^{me} Burnand, à l'époque, avait tenté un exercice périlleux – nous avons été plusieurs à la rendre attentive aux risques auxquels elle s'exposait – celui de la démocratie de quartier en opérant un transfert de compétences, au profit d'un groupe d'habi-

tants qui se disait représentatif des habitants directement concernés par la réalisation de ce parc, sans vraiment leur donner les moyens d'exercer ces compétences.

Toujours est-il qu'on observe aujourd'hui, et on a pu l'observer à de multiples reprises, qu'il y a eu un certain nombre de difficultés à mettre en musique ce transfert de compétences en ménageant un accord entre le Conseil municipal qui votait un crédit, comme le disait tout à l'heure M. Dossan, et ce groupe qui était, semble-t-il, représentatif du quartier et de ses habitants. Bien qu'il y ait eu un concours pour ce type d'aménagement, des discussions sur la composition du jury, etc., je constate que, finalement, on doit à nouveau soumettre ce dossier au Conseil municipal; celui-ci devrait avoir la compétence de décider pour trancher un problème qui, semble-t-il, aurait déjà dû être réglé.

J'espère et je crois que, lorsque M. Ferrazino empoignera les prochains dossiers d'aménagements ou de réalisations, il trouvera le bon cheminement. Le groupe libéral a tenu le même discours tout au long du traitement de ce dossier; nous avons souligné que, lorsqu'on accepte les consultations et qu'on demande leur avis et leur point de vue aux gens du quartier, dans la mesure où ils sont représentatifs, il faut aussi leur expliquer qu'ils n'ont pas aujourd'hui la compétence législative de décider exactement ce qu'ils veulent. On peut les consulter, mais la décision nous revient. Nous avons été élus, nous sommes les représentants du peuple, nous avons certaines missions dont celle de voter des crédits d'aménagement et des projets sous une forme ou sous une autre.

Dans le cas présent, nous avons voté un crédit pour l'organisation d'un concours de projets d'aménagements de ce parc; les règles et les engagements envers le lauréat étaient clairement établis. Maintenant, systématiquement, on se retrouve confrontés au problème: on consulte les intéressés, mais on ne parvient pas à prendre une décision.

Je crois qu'il y a eu un problème de gestion de ce dossier. On n'a pas expliqué clairement aux habitants qu'on acceptait volontiers de les consulter, mais que la décision serait prise par le Conseil municipal et le Conseil administratif, en fonction des accords qui pourront être trouvés. On ressent toujours une espèce de schizophrénie; il y a, apparemment, une volonté dans ce Conseil de donner aux habitants la compétence en matière d'aménagement de quartier. Si on poursuit dans cette voie, il faudra peut-être proposer certaines modifications de projets de loi, que le Grand Conseil devra évidemment avaliser pour que la compétence d'aménagement des quartiers, des écoles, voire des voies de communication, revienne aux habitants du quartier. A ce moment-là, il n'y aura plus de contradictions, puisqu'on votera une enveloppe qu'on transférera à un conseil de quartier qui décidera lui-même de quelle manière il entend aménager un parc tel que celui-là.

Cela dit, nous souhaitons que ce serpent de mer trouve sa fin; nous en avons parlé des heures, alors que, normalement, nous aurions simplement dû voter ce crédit, puisque ce projet avait reçu un accord.

M. Alain Marquet (Ve). Je m'exprimerai très brièvement pour dire que je peux comprendre les états d'âme – je ne veux pas dire «procéduriers», le terme est trop fort – de M. Dossan et de M. de Freudenreich, mais je soutiens aussi l'idée de M. Savary qui consiste à proposer au conseiller administratif en charge du dossier de rencontrer rapidement les habitants du quartier afin de trouver une solution heureuse et harmonieuse et surtout afin de rompre avec la sinistre habitude qui consistait à passer outre aux vœux des habitants qui, comme M. de Freudenreich l'a rappelé, nous ont élus pour siéger dans ce Conseil municipal.

Tout cela pour dire que, à passer outre à cette volonté, on prend le risque de se voir contredit, et c'est malheureusement ce qui vient d'arriver. Par conséquent, le projet est ralenti dans sa conception et dans sa réalisation; c'est très regrettable pour les habitants qui savent ce qu'ils veulent, qui ont demandé quelque chose de pratique et de commode et à qui on n'a répondu, pendant de longs mois, que par des arguments esthétiques que j'ai développés tout à l'heure.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, hier, lors de la discussion sur l'urgence de cette motion, je me suis déjà exprimé pour essayer de défendre les habitants de ce quartier.

Ce soir, malgré les diverses interventions et la réponse de M. le conseiller administratif Christian Ferrazino, je reste dans l'expectative, tout comme M. Dossan d'ailleurs. Il est question de l'aménagement de 75% du parc, alors que le Conseil municipal a aussi pris des décisions concernant le reste de l'aménagement. C'est donc un peu flou. Par ailleurs, s'il manque quelques mètres carrés pour la place de jeux, ils seront vite trouvés lorsqu'on agira concrètement, sur le terrain.

Etant donné que l'affaire va se régler avec les responsables de cet aménagement et puisque notre Conseil se réunit les 28 et 29 juin, je propose que le Conseil administratif nous présente le plan voté initialement par le Conseil municipal ainsi que le plan modifié pour qu'on puisse les comparer. Je suis certain que cela répondra à de nombreuses questions. Afin de soutenir les habitants, mais sans pour autant voter la tête dans le sac, je propose donc d'afficher ces directives lors de la séance du 28 juin, sans ouvrir le débat, mais simplement pour information au Conseil municipal. Cette motion, en fait, ne nous engage pas à prendre de grandes mesures, puisque 2 180 000 francs ont déjà été votés par le Conseil muni-

cipal et que tout le monde ici est favorable à l'aménagement proposé et se soucie du bien-être des habitants dans leur quartier. Si ces petites modifications peuvent faire plaisir, alors affichons-les le 28 juin et décidons d'un délai pour régler la question de l'aménagement des 25% sur lesquels une horrible structure de béton a été installée hors accord.

Le Conseil municipal a pris une décision ferme au sujet de cet horrible machin en béton, alors on trouvera bien une solution pour remédier à la situation actuelle. Je ne sais pas si le Conseil administratif a déjà des plans, mais j'espère qu'il pourra nous les présenter en septembre!

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, hier, après la présentation des projets de notre nouveau conseiller administratif préposé à l'aménagement et aux constructions, au nom de mon parti, je disais que les choses ont été faites «vite et bien» et, de fait, je pense que c'est un excellent slogan si c'est celui que M. Ferrazino a choisi.

A mon avis, si on veut continuer à «bien» faire les choses, il faudra aller un peu moins vite. M. Lyon a donné une excellente idée en proposant de comparer les plans, mais il serait préférable que M. Ferrazino puisse, lors d'une prochaine séance de la commission des travaux, présenter le projet tel qu'il a été voté et tel qu'il est maintenant.

S'il devait y avoir des surprises, il y en aurait aussi pour le magistrat. Vous qui avez longtemps fréquenté le monde parlementaire, vous savez que les conseillers municipaux, comme les députés, n'aiment pas les surprises... Par contre, ils sont sensés, et, face à des explications raisonnables, les conseillers municipaux comme les députés adoptent une attitude raisonnable.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Oui, Monsieur Pattaroni, «vite et bien»! J'ai fait même très vite, puisque, ce matin, en lisant cette motion, j'ai déjà demandé à M. Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain, de fixer la date de la réunion à laquelle M. Savary faisait allusion. Je peux donc déjà vous dire qu'elle est prévue pour fin juin ou début juillet en fonction des disponibilités des uns et des autres.

Concernant les travaux d'aménagement, on m'a indiqué que l'ensemble des travaux a été exécuté conformément au crédit voté par le Conseil municipal – mais vous imaginez bien, Mesdames et Messieurs, que je n'ai pas eu le temps d'aller vérifier cela depuis hier soir. A ce sujet, M. Lyon a raison de dire que, lorsque vous avez voté l'enveloppe de 2 180 000 francs, ce montant couvrirait l'ensemble des coûts de l'aménagement de cette place.

M. Dossan se demande pourquoi on ne tiendrait pas compte de son avis ou de celui d'un autre pour choisir l'emplacement des cages de buts. Monsieur Dossan, vous me permettez de penser que si, effectivement, il est du ressort du Conseil municipal de déterminer le type et la nature des travaux lorsqu'il vote un crédit... (*Protestation de M. Dossan.*) Alors, excusez-moi, je vous ai très mal compris. Vous me rassurez. Nous sommes donc d'accord pour dire qu'il est quand même normal que ce soient les habitants, c'est-à-dire les usagers, qui puissent, en dernière instance, décider des commodités d'aménagement, toujours dans le cadre de l'enveloppe proposée et votée par votre Conseil.

Je ne ferai pas de grandes déclarations pour répondre à M. de Freudenreich, qui estime que la concertation prend trop de place dans ce dossier. Or, selon moi, l'aménagement ne se décrète pas, il se négocie. Chaque fois que nous en avons l'occasion, nous devons faire une large consultation des milieux intéressés et si, au terme des discussions, nous ne tenons pas compte des avis exprimés, cela ne sert à rien de consulter les habitants. Je ne veux pas polémiquer avec vous. Pour moi, l'aménagement ne se décrète pas mais il doit, au contraire, se négocier et c'est certainement ce qui a été fait dans le cadre de ce dossier; en tout cas, c'est ce que je m'emploierai à faire pour le conclure, puisque, comme on l'a rappelé tout à l'heure, on ne discute plus que de l'enveloppe de 150 000 francs sur le crédit de 2 180 000 francs affecté à l'aménagement des jeux en tant que tels. Il ne nous reste donc plus qu'à régler ce problème. Si nous avons pu régler le reste, j'imagine que cela ne prendra pas beaucoup de temps et que, par conséquent, lors de la réunion des parties concernées, à la fin juin, début juillet, nous trouverons une solution.

En conclusion, je souhaite simplement vous confirmer que ces aménagements sont réalisés en tenant compte à la fois de la volonté exprimée par le Conseil municipal et de celle exprimée par les habitants.

M. Pierre de Freudenreich (L). Madame la présidente, M. Ferrazino – et vous lui transmettez – me fait dire des choses que je n'ai pas dites. Je suis d'avis de négocier et d'essayer de trouver des solutions consensuelles, mais il faut rendre attentives les personnes qui participent à ce genre de discussion et de négociation au fait que, à un moment donné, il faut bien prendre une décision et que celle-ci, parfois, ne convient pas à tout le monde, même si on a tenté de négocier. Il faut bien, à un moment donné, choisir un aménagement.

Dans ce dossier, on s'est retrouvé ici plusieurs fois à discuter systématiquement d'avis minoritaires qui n'avaient pas été pris en compte, malgré les négociations et les concertations organisées par M^{me} Burnand, conseillère administrative

et représentante du Parti socialiste, qui s'est employée à essayer de trouver des solutions consensuelles. Il y a une limite à la négociation et cette limite est le pouvoir de décision; voilà le seul point que je voulais soulever.

La présidente. La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote de la motion.

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (abstention du Parti libéral et du Parti radical, et d'un socialiste, conformément à l'article 30).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de poursuivre l'exécution de l'aménagement selon les décisions du groupe de travail;
- de mandater M. Robellaz pour l'exécution de son projet consensuel;
- de réaliser le miniterrain de football demandé par les habitants;
- de supprimer la structure de béton installée hors accord, afin de réaliser, à sa place, la construction des aménagements destinés aux enfants.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

4. Motion de MM. Roger Deneys, Jean-Pascal Perler, Roman Juon et M^{me} Isabelle Brunier: «Pour une «journée sans voitures» sans voitures» (M-405)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le mercredi 22 septembre prochain aura lieu dans le canton de Genève et dans un grand nombre de villes de France une «journée sans voitures»;

¹ Urgence acceptée, 223.

- que la ville de Genève souffre quotidiennement des nuisances engendrées par le trafic automobile;
- que la journée sans voitures est une excellente occasion pour tester diverses mesures de modération ou de suppression du trafic dans certains quartiers ou sur certains axes;
- que plusieurs communes urbaines (Meyrin, Onex, etc.) ont déjà élaboré des propositions concrètes de restriction de la circulation à cette occasion;
- que la Ville de Genève ne saurait rester en retrait par rapport aux autres communes, notamment en raison de sa position centrale et de sa taille,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- ne pas se contenter de déclarations d'intention;
- proposer des mesures concrètes de modération ou de suppression du trafic automobile privé pour cette journée;
- prendre contact avec les associations de quartier pour étudier la faisabilité de projets chers aux habitants;
- proposer des mesures destinées à favoriser l'usage d'autres moyens de locomotion non polluants (TPG, vélo, marche, skate, rollers, etc.);
- proposer au Conseil municipal un crédit pour la réalisation de ces projets.

M. Roger Deneys (S). Après les longs débats entretenus hier soir sur les divers problèmes canins, on peut enfin aborder un thème sérieux et j'espère qu'on ne va pas y passer des heures, malgré les comiques troupiers libéraux qui s'en donnent à cœur joie sur certains sujets. (*Brouhaha.*)

Cette journée sans voitures a lieu dans de nombreuses villes françaises pour la deuxième année et d'autres grandes villes en Europe, dont, semble-t-il, la ville de Genève et l'ensemble du canton ont décidé d'y participer. Les communes suburbaines – Meyrin, Onex, etc. – ont déjà décidé de certaines réalisations concrètes, comme la fermeture partielle de certaines rues avec l'accord des commerçants; par contre, il semble que la Ville de Genève, malgré ce que M. Ferrazino nous disait hier soir, n'a pas encore défini de mesures très concrètes, ce qui m'a inquiété et m'a poussé à déposer cette motion avec nos amis les Verts.

En l'occurrence, la ville de Genève, comme de nombreuses grandes villes, souffre quotidiennement de la pollution automobile et la journée sans voitures est une occasion de faire de la promotion pour des moyens de transports non polluants. Ainsi qu'on l'a fait dans de nombreuses villes françaises, c'est l'occasion de tester des plans de circulation, des plans de restriction du trafic. Dans les propositions de la Ville de Genève, il ne me semble pas avoir vu mention de ce genre de mesures.

J'aurais souhaité que le Conseil administratif prenne notamment contact avec les associations de quartier, car il y a des plans, dans divers quartiers, qui ne sont pas encore réalisés ou imparfaitement réalisés. Je pensais que cette journée serait opportune pour essayer de faire avancer ces divers processus et les tester.

Cette journée sans voitures, c'est l'occasion de se dire qu'il ne faut pas penser avec le moteur, mais penser avec le cerveau. Merci.

Préconsultation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vous ai déjà déclaré hier soir que nous avons ce point à l'ordre du jour de notre séance du Conseil administratif de ce matin et nous avons fait fonctionner nos cerveaux, Monsieur Deneys. Nous partageons vos préoccupations, mais, comme je le relevais hier soir, nous pouvons prendre un certain nombre de mesures, mais, si nous n'avons pas les moyens de les faire respecter, elles resteront totalement inefficaces.

L'application de ces mesures comporte une double exigence: d'une part, nous devons disposer d'un nombre suffisant de gendarmes susceptibles de permettre ou d'interdire l'accès aux zones piétonnes que nous créerons pour l'occasion et, d'autre part, nous devons également informer tous les commerçants et les habitants des endroits concernés. En effet, s'il est judicieux de développer un certain nombre de mesures visant à démontrer l'utilité d'une conversion de ces secteurs en «zones piétonnes», il ne faudrait pas que, à cause d'un déficit d'informations ou d'une mesure appliquée sans répétition préalable, l'effet soit le contraire de celui escompté.

Préoccupés par ce double aspect des choses, nous sommes donc convenus, comme je vous le disais, d'arrêter une proposition qui sera étudiée par un groupe de travail pour examiner les possibilités d'application et de développement des mesures. Mais, d'ores et déjà, nous avons confirmé le tracé que j'évoquais hier soir, qui passe par la rue du Rhône, depuis la place Bel-Air, jusqu'à la place de la Fusterie, qui englobe la place de la Fusterie, qui remonte la rue de la Fontaine et, ensuite, la rue de la Rôtisserie jusqu'à l'Alhambra, y compris le parking et, de l'autre côté, la rue du Vieux-Collège jusqu'à la rue d'Italie. Du côté de la rive droite, c'est la rue de Coutance, depuis le haut jusqu'à la place Cornavin. Nous aimerions, dans le même souci que celui qui vous anime, trouver également un certain nombre d'endroits dans des quartiers, à Saint-Jean, aux Pâquis ou aux Eaux-Vives notamment. Nous avons des propositions, mais nous devons aussi avoir la garantie de disposer de moyens suffisants pour faire respecter ces mesures.

Je peux donc vous confirmer que nous avons bien reçu le message. Nous nous sommes mis au travail et nous continuerons nos efforts afin que, lors de cette journée sans voitures du 22 septembre, la ville de Genève puisse donner l'exemple parmi les autres villes qui participent à cette action que nous soutenons très fermement.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Notre groupe se rallie bien entendu à ce projet, tout en souhaitant que l'on trouve un certain consensus avec les divers organes concernés. Je pense qu'il est important de faire ressortir certains points ou de leur apporter quelques éléments pour ne pas laisser croire qu'il s'agit seulement d'une démarche contre les voitures.

Madame la présidente, je vous remettrai tout à l'heure deux amendements dont le premier consiste à ajouter à la quatrième invite:

Projet d'amendement

«et trouver la solution avec les TPG pour favoriser le transfert des habitants en demandant la gratuité totale des transports publics ce jour choisi».

Le second amendement, qui ne va pas faire plaisir à certaines personnes – je ne suis pas pour une Suisse sans armée, mais j'ai tout de même mes opinions – ajoute à la deuxième invite:

Projet d'amendement

«et demander à l'armée suisse de suspendre pendant cette journée le vol de son hélicoptère militaire qui survole notre ville pour se rendre à la caserne des Vernets».

En effet, un hélicoptère, chargé de surveiller les organisations internationales, survole tous les jours notre ville pour se rendre à la caserne des Vernets. J'estime que les hélicoptères polluent encore plus que les voitures!

Ces deux amendements sont concrets, apportent des éléments et ne sont pas antivoitures. Je vous encourage donc, Mesdames et Messieurs, à les voter.

M. Roman Juon (S). Madame la présidente, puisque M. Ferrazino nous suggérait de désigner d'autres lieux fermés à la circulation, moi, je propose de créer une telle zone à la rue Necker – que nous connaissons tous, puisqu'il y a eu une

pétition. En effet, nous rencontrons des difficultés auprès du Service d'aménagement urbain pour faire supprimer la circulation dans cette rue. On peut donc faire un essai pendant une journée.

M. Michel Ducret (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'écoute des remarques émises tout à l'heure, le groupe radical relèvera que les TPG seront certainement d'accord pour la gratuité sur le territoire de la Ville de Genève si celle-ci paie les prestations ce jour-là. Je pense que cela ne posera pas de problème.

Une fois de plus, nous constatons qu'il est question de tester des plans. C'est en effet une bonne idée, mais, d'après les propositions émises hier par le Conseil administratif, il ne s'agit en fait que de l'application effective de mesures déjà prises. Alors, quelle belle révolution que d'appliquer aux rues marchandes le régime des rues marchandes! On vous dira: «Enfin! Que ce régime soit réellement appliqué!» Mais on relève aussi d'autres éléments, à savoir le choix du mercredi. C'est certainement pour ne pas embêter les enseignants! (*Brouhaha.*)

On rappellera également que ces restrictions à la circulation peuvent entraîner des restrictions à l'activité économique. Il nous faut penser aussi à ceux qui vivent de et par le trafic, et pour ceux-ci, notamment ceux qui n'ont pas d'alternative, où sont donc les fameux parkings périphériques qu'on nous promet et qui n'existent toujours pas?

Il est vrai qu'on se gargarise à Genève de beaucoup d'intentions, mais aucune mesure positive en la matière n'est avancée, ni au profit des automobilistes, ni au profit des piétons. On «piétonnise» des rues sans aménagement! On dit aux automobilistes de prendre les transports publics, mais les parkings périphériques n'existent pas! On met des macarons dans des quartiers, alors qu'il n'y a aucune possibilité, pour ceux qui viennent de l'extérieur, de garer leur voiture ailleurs!

Une fois de plus, ce sont des propositions de restrictions, de démonstrations, mais il n'y a pas un seul point allant dans un sens positif dans cette politique de la circulation, qui ne deviendra crédible qu'avec les aménagements corrélatifs nécessaires à tous les usagers de la voirie, à commencer par les piétons bien entendu, mais aussi les cyclistes, les automobilistes et, *a fortiori*, les transports publics, qui, fort heureusement, essaient de se développer de manière satisfaisante.

Dans tout cela, nous ne lisons encore que des mesures de restriction, et cette politique-là n'est pas crédible; c'est cela que nous dénonçons. Il n'y a pas de politique d'ensemble. Les mesures positives ne sont jamais prises, parce qu'elles coûtent trop cher, parce qu'elles ne sont pas «ci», parce qu'elles ne sont pas «ça»!

Voilà pourquoi le groupe radical ne se satisfait pas d'une journée sans voitures de pure démonstration et souhaite qu'on passe enfin à des actes. Nous avons besoin d'une politique globale et cohérente de changement du système de circulation qui prenne en compte la circulation et ses besoins aussi bien que les besoins du transport public et ceux des piétons et des cyclistes. Je vous remercie de votre attention.

M. Roger Deneys (S). J'aimerais juste rassurer les sceptiques. Cette journée aura lieu le mercredi 22 septembre, parce que c'est ce jour qui a été choisi en France et à peu près partout en Europe! L'exception suisse n'aura pas lieu. Nous serons comme les autres Européens.

Une voix. Pour une fois!

M. Roger Deneys. Pour une fois! Et cette journée sans voitures se déroule, chaque année, le 22 septembre.

Malgré les propos de M. Ferrazino, je m'inquiète quand même, car, ayant le privilège d'être coprésident de l'Association pour les intérêts des cyclistes (Aspic), j'ai pu participer à une réunion préparatoire de cette journée sans voitures et j'ai pu constater que les associations de quartier n'y avaient pas été conviées et qu'aucun de leurs représentants n'était présent. Je dirai même que, en tant que représentant de l'Aspic, j'ai reçu la convocation pour la dernière séance le jour même de la séance, ce qui a été un peu difficile à organiser. Pour la Ville de Genève, j'ai donc quelques craintes.

Effectivement, vous nous proposer de «piétonniser» des rues qui devraient être fermées à la circulation depuis longtemps, c'est-à-dire la rue de Coutance, la rue du Rhône, mais il est également important d'agir dans les quartiers. Je suis bien conscient des délais très courts – et c'est pour cela que nous avons demandé la clause d'urgence pour cette motion. Pour cette même raison, je demandais aussi dans cette motion la proposition d'un crédit pour permettre l'application concrète de ces mesures.

En ce qui concerne les TPG, il semble qu'à ce jour ils n'envisagent pas du tout la gratuité des transports lors de cette journée sans voitures.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Cette proposition, quoi qu'en pense M. Deneys, révèle l'existence de deux conceptions antagonistes de la société et

voit s'affronter nos deux grands groupes essentiels, tous deux parfaitement unis pour soutenir leur position respective; les uns veulent procéder à une élimination systématique de ce qu'ils considèrent comme étant leur adversaire, l'automobile, et les autres, sans pérorer ni affirmer des choses à l'emporte-pièce, poursuivent une politique qu'ils préconisent depuis des années et affirment que l'ensemble des moyens de transport doivent parvenir à coexister. En conséquence, chaque intervention sur la voirie doit prendre en compte les besoins de chacun, dans le cadre d'une étude d'impact à laquelle l'ensemble des milieux est toujours intéressé. Il faut également que les inconvénients que compensent ou que ne compensent pas les avantages d'une mesure soient corrigés par des mesures proportionnelles.

Ce soir, on peut déjà se rendre compte que l'automobile que l'Entente défend et que l'Alternative condamne est un peu un cliché, parce que, si nous interrogeons la secrétaire administrative du Conseil municipal, elle nous dira qu'elle a déjà échangé 40 cartes d'entrée de parking depuis le début de cette séance contre des cartes de sortie et que, sur ces 40 cartes, 15 proviennent de véhicules appartenant à des conseillers municipaux de l'Entente – le solde ne provient en tout cas pas de nos rangs! Cette remarque pour vous faire comprendre que nous ne sommes pas les supposées «bêtes à consommer des voitures». Par contre, nous avons une politique cohérente. Nous sommes élus pour la défense de notre ville et, à ce titre, ce que nous souhaitons avant tout, c'est que les conditions-cadres de sa prospérité soient respectées, et les conditions-cadres de sa prospérité ne passent pas par le «tout-voiture». La question ne se pose pas. Elles passeraient hypothétiquement, peut-être, par la réalisation, ici ou là, d'un parking souterrain. On ne trouve plus beaucoup d'endroits où on pourrait les construire, mais il y a encore quelques espaces où personne n'a tenté un essai.

La politique qui consiste, comme l'a relevé fort pertinemment M. Ducret, à prétendre faire des tests qui vont simplement permettre un transfert des habitudes de consommation du centre-ville aux centres périphériques, c'est exactement ce que, ici même, à longueur de débat, sur les bancs de la gauche aussi bien que sur ceux de la droite, nous fustigeons. On s'est hérissé, il y a quelques années, au sujet du macaron «je vis à Genève, j'achète à Genève!» Lorsque nous entendons prendre des mesures non accompagnées d'interdiction du trafic, nous incitons plutôt les usagers à dire «je vis à Genève et, au mieux, j'achète à Chavannes-de-Bogis» pour ne pas dire «j'achète en France voisine!» Ce faisant, nous perdons des taxes professionnelles, nous affaiblissons le commerce local, nous mettons en péril notre tissu économique. La démarche qui consiste simplement à s'associer à une démarche internationale, qui n'est efficace qu'en France ou n'est pratiquée qu'en France, mais qui n'a rien de suisse, est simplement irréaliste; cela n'apportera rien. On continuera à vous faire croire qu'il existe peut-être une solution qui passe par l'élimination des voitures. Vous savez que cette solution n'existe pas et

vous le savez d'autant mieux que vous êtes des utilisateurs d'automobiles plus assidus que nous ne le sommes nous-mêmes – on vient d'en faire la preuve. Cette pratique est donc insensée.

Il est clair qu'il est nécessaire de limiter le trafic et de prendre en compte les besoins respectifs des différents usagers. Les voiries ne sont pas infiniment extensibles et il faut bien reconnaître que la population s'accroît; ses besoins et, en particulier, ses besoins de déplacement s'accroissent donc d'autant. Cela dit, on a renoncé à construire des métros, on a des difficultés à construire des lignes de trams; il nous faudra quand même, à un moment donné, trouver de vraies solutions à ce qui est un vrai problème. Nous n'imaginons pas que notre ville se fossilise complètement.

Une voix. Encore!

M. Jean-Marc Froidevaux. Ces remarques pour dire que la proposition de restriction du trafic le 22 septembre prochain est une solution inique: tous, ici, nous sommes jeunes, nous sommes frais, nous sommes aptes à marcher, et, dans l'ensemble, si nous sommes là, c'est que nous nous occupons de nos enfants – quand la politique nous en laisse le temps – mais j'aimerais simplement vous faire remarquer que la société n'est pas seulement composée de gens comme nous. Il y a d'abord des handicapés – on en a beaucoup parlé ce week-end et il paraît que le Conseil fédéral a été très injuste à leur égard. J'aimerais vous dire que, si nous votons cette proposition, nous le serons en tout cas autant. En effet, contraindre les handicapés à rester chez eux ou à affronter les hasards des transports publics pour pouvoir se rendre en ville, ce jour-là, est une initiative qui n'est simplement pas respectueuse des minorités. Le mercredi, c'est le jour de congé des instituteurs, ce qui permet peut-être à l'un ou l'autre de faire des mauvais gags, mais ce n'est pas le jour de congé des mamans, et il faut s'en occuper, de nos petits monstres, ce jour-là!

M. Alain Marquet (Ve). Les papas ne s'en occupent pas peut-être?

M. Jean-Marc Froidevaux. Les papas travaillent... Comme toi!

M. Alain Marquet. Cliché! Cliché!

M. Jean-Marc Froidevaux. Cliché! J'en conviens, mais il faut quand même s'en occuper, et comment se passe la journée du mercredi? Elle se passe à courir,

ici au judo, là au catéchisme, là encore aux scouts ou à un cours de musique, qu'importe. Mais, quoi qu'il en soit, le transport est absolument indispensable et les horaires de ces enfants ne peuvent être respectés si on doit compter sur des bus dont la fréquence des passages est aléatoire, c'est le moins qu'on puisse dire.

Ces remarques pour dire que nous nous faisons plaisir, nous nous offrons une tribune ce soir, nous nous offrons, ce 22 septembre, un prétendu test qui ne vaut rien, parce qu'il n'est accompagné d'aucune mesure d'évaluation. Simultanément, un certain nombre de personnes souffriront de cela parce que, ce soir, nous entendons nous amuser à rendre un certain nombre de rues encore plus inaccessibles qu'elles ne le sont à l'accoutumée. Mais, rassurez-vous! moi, de toute façon, ce mercredi 22, je me déplacerai, comme tous les jours d'ailleurs, à pied!
(Applaudissements.)

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est à moi que revient l'honneur de donner la position du Parti démocrate-chrétien sur cette motion et, comme nous avons refusé l'urgence hier, je vais m'expliquer sur le fond aujourd'hui.

Quand cette motion est arrivée, j'avoue avoir été très enthousiaste dans un premier temps, puisque cela m'a rappelé mon enfance, au début des années septante, quand il y a eu, sauf erreur, quatre dimanches sans voitures, et j'en garde un excellent souvenir. C'était en effet très agréable de pouvoir faire du patin à roulettes dans les rues. Ensuite, on m'a gentiment fait remarquer que ce «dimanche» sans voitures était en réalité un mercredi. Sur ce, bien que je sois enseignant et que je ne travaille pas le mercredi, Monsieur Ducret, ma position a un peu changé, étant donné que je suis d'avis que, si on veut faire quelque chose, on doit le faire bien et jusqu'au bout.

Or les mesures concrètes que nous a proposées M. Ferrazino ne sont effectivement que des demi-mesures, puisque, d'une part, elles existent déjà plus ou moins et que, d'autre part, on n'est même pas sûr d'avoir les moyens de vérifier si cela peut se faire. J'ai vraiment l'impression qu'on se donne bonne conscience et que, finalement, on enfonce des portes ouvertes.

En ce qui nous concerne, nous préférerions un vrai dimanche sans voitures. Et pour répondre à M. Deneys, je dirai qu'on peut d'autant mieux faire marcher son cerveau lorsqu'on a l'esprit libre, et on a l'esprit libre, le dimanche, plus facilement que le mercredi, et c'est pourquoi notre groupe refusera cette motion!

M. Roger Deneys (S). J'aimerais juste préciser qu'il n'est évidemment pas question d'interdire tout trafic, mais de le restreindre dans certains quartiers, et ce n'est en tout cas pas au détriment de minorités telles que les handicapés.

Il ne s'agit pas de faire de Genève une ville que vous appelleriez «morte», pendant cette journée. Il s'agit de montrer aux habitants qu'il est possible de se déplacer, y compris un jour de semaine quand l'économie fonctionne, en utilisant moins sa voiture ou différemment. C'est tout. C'est une expérience. Il ne s'agit pas de dire: «Les voitures seront interdites ce jour-là.» C'est un petit pas. Nous n'irons pas très loin avec cela, c'est vrai, mais c'est mieux que rien, et comme, jusqu'à présent, rien ne s'est fait, alors autant faire cela.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Le 22 septembre est une date symbolique au niveau européen, et si elle tombe sur un mercredi, on n'y peut rien. Je suis enseignant. Je travaille le mercredi matin, et le mercredi après-midi est réservé à mes enfants pour faire des navettes, en voiture, évidemment, mais il est évident que je ne passerai pas par la rue du Rhône, parce que j'espère qu'elle sera fermée.

Par contre, lorsque j'entends des membres du Parti libéral parler de la grande souffrance de certains, parce qu'il y a quelques restrictions de la circulation, laissez-moi rire! La grande souffrance est celle des gens qui habitent à la rue de la Servette avec les 30 000 voitures qui passent devant leurs fenêtres chaque jour!

Le 31 mai, jour de mon anniversaire, c'est la journée sans tabac. Avez-vous observé combien de fumeurs arrêtent de fumer ce jour-là? Personne, car lorsqu'on est fumeur on est toxicomane et on ne peut pas arrêter précisément ce jour-là. Lorsqu'on est «autophile», on est également toxicomane de la voiture. Abandonner sa voiture nécessite une prise de conscience importante. Cela doit se faire en douceur. On ne peut pas demander aux gens de délaisser cette voiture à laquelle ils s'identifient, en quelque sorte, c'est un sujet tabou. Observez et comparez la personnalité des gens, lorsqu'ils sont au volant et lorsqu'ils sont à pied. Celle-ci change complètement. Dès qu'on touche à la voiture, on touche quelque chose de tellement profond qu'il est difficile de faire avancer les choses.

Pour les Verts, la meilleure solution pour fermer la rue de Coutance, la place Bel-Air, la rue du Rhône, c'est d'y poser une barrière. C'est le seul moyen pour que la journée sans voitures donne plus de résultats que la journée sans tabac!

M. Tristan Cerf (AdG/TP). Notre groupe, sans aller jusqu'à traiter les automobilistes de toxicomanes, soutiendra cette motion, parce qu'elle transmet un message important, à savoir que l'on peut tout à fait vivre en ville avec moins de trafic. C'est également un message pour le reste de notre pays – pas seulement pour la France – notamment la partie germanique qui fait beaucoup d'efforts à ce sujet et qui a réussi à créer des villes où la circulation n'est pas forcément une nuisance.

M. Jean-Charles Rielle (S). Je serai très bref. Vu ma profession, je dois rappeler à M. Perler – vous lui direz, Madame la présidente – que, le 31 mai, il y a quand même beaucoup de gens qui font l'effort d'arrêter de fumer, mais je soutiendrai naturellement cette motion.

La présidente. Je vous propose de passer au vote des deux amendements de M. Lyon. Le premier nous propose d'ajouter à la fin de la deuxième invite «et demander à l'armée suisse de suspendre pendant cette journée le vol de son hélicoptère militaire qui survole notre ville et se rend à la caserne des Vernets».

Mis aux voix par assis/debout, l'amendement ci-dessus est accepté par 34 oui contre 33 non (Entente) (3 abstentions).

(Applaudissements.)

La présidente. Le deuxième amendement consiste à ajouter à la fin de la quatrième invite «et trouver la solution avec les TPG pour favoriser le transfert des habitants en demandant la gratuité totale des transports publics ce jour choisi».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 40 oui contre 33 non (Entente).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- ne pas se contenter de déclarations d'intention;
- proposer des mesures concrètes de modération ou de suppression du trafic automobile privé pour cette journée et demander à l'armée suisse de suspendre pendant cette journée le vol de son hélicoptère militaire qui survole notre ville et se rend à la caserne des Vernets;
- prendre contact avec les associations de quartier pour étudier la faisabilité de projets chers aux habitants;

- proposer des mesures destinées à favoriser l'usage d'autres moyens de locomotion non polluants (TPG, vélo, marche, skate, rollers, etc.) et trouver la solution avec les TPG pour favoriser le transfert des habitants en demandant la gratuité totale des transports publics ce jour choisi;
- proposer au Conseil municipal un crédit pour la réalisation de ces projets.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 999 000 francs destiné à la réfection complète de la piste d'athlétisme du centre sportif du Bout-du-Monde situé au 12, route de Vessy (N° 441 A)¹.

Rapporteur: M. Pierre Reichenbach.

La commission des sports et de la sécurité s'est réunie le jeudi 25 mars 1999, sur place, 12, route de Vessy, puis, après explication et visite de la piste d'athlétisme, s'est rendue en salle de commission pour la suite de l'analyse de la proposition, auditions, discussions et vote de celle-ci.

La commission était présidée par M. Roberto Broggini, tandis que M^{me} Marie-Cécile Vérolet prenait les notes de séance, qu'elle en soit remerciée.

Rappel de la proposition

La piste d'athlétisme du Centre sportif du Bout-du-Monde qui constitue le seul anneau de compétition de Genève a été dotée, lors de sa construction en 1970, d'un premier revêtement synthétique qui a été refait en 1978 à l'occasion de la Fête fédérale de gymnastique.

Elle a été réhabilitée en 1989 par le collage d'une peau en caoutchouc vulcanisé sur l'ancien revêtement, ce qui a permis à moindre frais de prolonger d'une dizaine d'années sa durée de vie.

¹ «Mémorial 156^e année», Proposition, 3133.

Le revêtement actuel s'est avéré fragile et une usure supérieure à la moyenne a été constatée en raison de la fréquentation très importante enregistrée sur le centre sportif. La situation ne cesse de se dégrader; des lais se décollent sur de grandes longueurs et des cloques de vapeur de grandes dimensions apparaissent aux premiers rayons de soleil succédant à une averse. Ces décollements et ces cloques présentent, naturellement, des risques certains pour les utilisateurs.

Séance du 25 mars 1999. Visite sur place, description des travaux et auditions.

a) *Personnalités présentes*

- MM. André Hediger, conseiller administratif chargé des sports et de la sécurité;
- Pierre Maréchal, sous-directeur au Service des bâtiments;
- Jean-Michel Perrin, chargé du dossier au Service des bâtiments;
- Pierre Gelmini, adjoint au Service des Sports;
- Jacques Eltschinger, sous-chef de section stades et salles;
- Rolf Hediger, ingénieur Sportflor Technologie Service.

b) *Caractéristiques de l'ouvrage*

La proposition N° 441 est très complète, aussi, afin d'éviter de vaines redites, il est bon de ne rappeler les caractéristiques générales des travaux.

«Les travaux prévus se rapportent aux surfaces de jeux ci-dessous. La situation actuelle du revêtement est la suivante:

- Une piste d'athlétisme d'une surface de 4500 m² et d'une épaisseur moyenne d'environ 19 mm.
- Une piste de saut en longueur d'une surface de 460 m² et d'une épaisseur d'environ 24 mm.
- Deux demi-lunes d'une surface totale de 1840 m² et d'une épaisseur de 24 à 32 mm.

Sous construction en enrobé bitumineux type HTM 16 et AB 4 d'une épaisseur de 6 à 9 cm.

Sous couche en Tartan 3 M, PU massif d'une épaisseur de 12 à 14 mm.
Couche «d'usure» en Mondo-Ruber, caoutchouc vulcanisé d'une épaisseur de 4 à 12 mm.

Le tout totalisant une surface de jeu de 6800 m².»

- «Les travaux de rénovation prévus pour les surfaces de jeu sont les suivantes:
- rabotage sur une épaisseur de 20 à 30 mm et évacuation du revêtement synthétique existant jusqu'au niveau de la sous-construction de la piste en enrobé bitumineux;
 - transport et destruction – écologique – dans un tout à haute température (type Novartis ou Batrek) du revêtement;
 - rabotage partiel, sur une épaisseur de 25 mm de l'enrobé existant, y compris évacuation des déblais de manière conforme aux lois et règlements en vigueur;
 - fourniture et pose d'un nouvel enrobé type AB 6 étanche;
 - fourniture et pose du nouveau revêtement sportif massif en caoutchouc EPDM comprenant une sous-couche de 9 mm d'épaisseur de teinte rouge et noire et d'une couche d'usure de 3 mm d'épaisseur de teinte rouge dito existant;
 - application en deux couches d'un vernis antidérapant;
 - marquage de la piste selon le règlement de l'IAAF et de la Fédération suisse d'athlétisme.»

c) *Choix écologique*

La sous-couche du revêtement actuel étant en mauvais état et contenant plus de 160 mg/kg de mercure – selon l'analyse du 12 octobre 1998 – la destruction écologique de la totalité du revêtement (plus de 200 tonnes) a été retenue. Cette destruction correspondra aux normes environnementales et lois en vigueur.

d) *Auditions et étude de la proposition*

M. le conseiller administratif A. Hediger confirme le taux très élevé de fréquentation de l'anneau d'athlétisme au Bout-du-Monde. Ses services ont attendu jusqu'au dernier moment pour nous présenter le crédit de remise en état. Apparemment, l'état d'usure serait le même que pour le stade de Richemont, qualifié «d'usé jusqu'à la corde».

M. J.-M. Perrin souligne qu'il y a dix ans il a été rajouté 5 à 6 mm de caoutchouc vulcanisé sur l'ancien revêtement. Le fond serait le même que celui du stade de Richemont, soit du Tartan. Maintenant que tout est usé, il faudrait le rénover complètement, car l'eau (= la pluie) s'infiltrerait entre les différentes couches. M. P. Maréchal souligne que les revêtements sont cloqués et fendus, ils ne sont plus réparables.

Lors de sa visite sur le site, la commission s'est rendu compte du bien-fondé de ces allégations.

M. J.-M. Perrin explique sur place les travaux qui seront entrepris – si le vote est favorable – *voir aussi paragraphe b) Caractéristiques de l'ouvrage.*

A une question d'un commissaire, M. J.-M. Perrin explique que le Tartan posé il y a vingt ans possède, dans sa structure, du mercure. Il souligne qu'à cette époque on ne se préoccupait pas de ce problème. Il est rappelé que ce matériau de rebut sera évacué selon les normes. *Voir aussi paragraphe c) Choix écologique.* Il y aura 0% de mercure dans le nouveau revêtement.

M. R. Hediger, maître d'œuvre, affirme que les normes de Macolin sont très restrictives. Il y a aussi les normes fédérales qui seront appliquées: la nouvelle piste sera tout à fait sûre.

Une commissaire relève que le tiers du crédit sera utilisé pour la destruction du revêtement: cela lui paraît énorme. Elle cite le projet du stade de Richemont.

M. J.-M. Perrin lui signale que, pour le stade de Richemont, il s'agissait simplement du «gazon synthétique» et on n'enlèverait pas du tout la sous-couche: c'est le Tartan qui contient le mercure. Ici, on doit tout supprimer et il est indispensable de prendre des mesures spéciales et coûteuses pour détruire le Tartan qui contient le mercure. Voir aussi document annexe N° 1.

Il est souligné que le nouveau revêtement ne contient pas d'halogène.

A une question d'un commissaire, M. R. Hediger répond que l'épaisseur appropriée et demandée est au minimum de 12 à 13 mm. Aux Evaux, qui est utilisé pour l'entraînement, le revêtement est très souple. Au Bout-du-Monde, il s'agit d'une piste de compétition qui nécessite un revêtement moins souple. Il a tenu compte, dans son étude, de cette exigence indispensable.

A la question du même commissaire, M. J.-M. Perrin souligne que l'ingénieur spécialiste mandaté va contrôler, entre autres, si les matériaux correspondent et s'assurer de la qualité de la réalisation des travaux. Ce point de vue éthique est indispensable.

Certains commissaires s'interrogent concernant le planning de la réalisation des travaux, il leur est répondu que ceux-ci devront être entrepris en juillet 1999 et seront terminés en septembre 1999, tout en tenant compte des manifestations sportives.

Compte tenu que le financement doit débiter trois mois après l'accord du Conseil municipal et que les travaux vont donc commencer au mois de juillet 1999, une commissaire demande l'adaptation du calcul des intérêts intercalaires. Selon la pos. 54 de l'estimation des coûts, le financement des intérêts intercalaires devraient débiter le 1^{er} janvier 2000 et non le 1^{er} janvier 1999. L'adaptation en conséquence sera faite lors du décompte final.

Discussion et votes de la commission

La commission des sports et de la sécurité est convaincue du bien-fondé de la proposition N° 441 en objet. En effet, nous avons pu constater que l'anneau d'athlétisme nécessitait une profonde réfection et la proposition correspondait tout à fait à l'exposé des motifs.

Les commissaires ont pris note, avec satisfaction, que la destruction des matériaux de rebut serait exécutée, conformément aux normes en vigueur. Enfin, certains commissaires souhaiteraient remettre en question la problématique des amortissements et le fonds d'art contemporain. Deux commissaires s'en prennent au mandat d'un ingénieur spécialisé faisant fi de toute éthique à ce sujet, ce qui est regrettable. Permettez au rapporteur de s'en tenir à l'objet en décrivant les votes de la conclusion de l'objet.

Après discussion et tour de table de chaque parti, le président entreprend les votes suivants:

- Passer de 20 ans à 10 ans, les amortissements:
1 oui - 12 non - 1 abstention. Proposition refusée.
- Proposition de supprimer la somme de 19 315 francs qui correspond au 1% du fonds d'art contemporain:
11 oui - 3 non. Amendement accepté.
- Vote de l'article N° 1 de l'arrêté: pour un montant de 1 979 685 francs:
12 oui - 0 non - 2 abstentions. Proposition acceptée.
- Vote de l'article N° 2 de l'arrêté: «à concurrence de 1 979 685 francs:
12 oui - 0 non - 2 abstentions. Proposition acceptée.
- Vote pour la suppression de l'article N° 3 de l'arrêté:
12 oui - 0 non - 2 abstentions. Proposition acceptée.

Satisfaite des informations qu'elle a reçues, du déroulement des auditions et de la proposition en objet, la commission des sports et de la sécurité a accepté la proposition N° 441 par 12 oui, 0 non et 2 abstentions. Elle vous recommande donc d'accepter la proposition amendée suivante:

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 979 685 francs destiné à la réfection de la piste d'athlétisme du Centre sportif du Bout-du-Monde situé au 12, route de Vessy.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 979 685 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la date de mise en exploitation, soit de 2000 à 2019.

M. Pierre Reichenbach, rapporteur (L). Madame la présidente, je souhaite que vous transmettiez aux services de l'administration et au Conseil administratif nos remerciements pour la qualité des informations qui nous ont été transmises en commission. Je note, au surplus, que cette proposition est extrêmement importante pour la vie d'un stade, puisque le terrain se délite et qu'il est particulièrement dangereux pour les sportifs.

En tant que rapporteur, je voudrais souligner que toutes les mesures nécessaires à la destruction écologique des matières, qui sont hautement polluantes, ont été prises par les services du conseiller administratif en charge. Cela génère un surcoût, mais c'est également une garantie de ne pas polluer avec du mercure les endroits où l'on déverserait les matériaux dégradés.

J'aimerais également relever que la Ville de Genève a su s'entourer de spécialistes qui ont pu démontrer que les procédés utilisés sont de haute technicité sans pour autant surenchérisir le projet. Ce projet, indispensable pour le stade de Champel, devrait donc être voté pour qu'il puisse être réalisé dans les délais les plus brefs.

Premier débat

M. Olivier Coste (S). Pour les mêmes raisons qu'il a évoquées récemment au sujet de la réfection du stade de Richemont, le groupe socialiste recommande l'acceptation du crédit total de cette réfection, soit 1 999 000 francs en rétablissant l'octroi de 1% au Fonds d'art contemporain.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que ce fonds permet l'aide à la création des artistes genevois. S'il est utile de penser à la sécurité légitime des sportifs et à leur confort d'utilisation, il ne faut pas pour autant négliger les artistes. En acquérant leurs œuvres ou en leur passant des commandes spéciales, la Ville offre à la fois des moyens d'expression et d'existence aux artistes. Par là même, elle offre aux habitants de cette cité un accroissement de la diversité culturelle, visuelle et plastique.

Je vous encourage donc à accepter un amendement au projet d'arrêté consistant à rétablir la somme de 1 999 000 francs à l'article premier et à l'article 2 et à réintroduire l'article 3 mentionnant le Fonds d'art contemporain.

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 999 000 francs destiné...

»Article 2. – ... à concurrence de 1 999 000 francs.

»Article 3. – Un montant de 19 315 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950. »

Le projet d'amendement a été déposé. L'article 3 figurant dans le rapport devient l'article 4.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Nous avons visité la piste et constaté l'état déplorable de son revêtement, malgré des apparences, lorsqu'on est un peu éloigné, de parfaite qualité. Il est évident qu'il est dangereux d'y effectuer des entraînements et des compétitions. Ce n'est donc pas du luxe que de changer le revêtement.

Pour être crédible, nous savons qu'il faut tenir compte de l'aspect économique et social et concevoir un projet valable à long terme; nous ne reviendrons pas sur la dimension sociale du sport ni sur la dimension économique de ce projet, mais nous sommes convaincus que les matériaux choisis correspondent à la qualité attendue pour maintenir le meilleur niveau. Nous vous invitons donc à voter les conclusions de la commission.

M. Michel Ducret (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour l'essentiel, le groupe radical accepte ce crédit et voulait lui-même déposer un amendement pour rétablir le pour-cent du Fonds d'art contemporain dont la suppression a été proposée en commission par un digne représentant du Parti socialiste. Alors, il n'est jamais trop tard pour faire amende honorable! Du coup, je garde mon amendement, il ne sera pas lié à mon nom, mais ce n'est pas grave. Nous voterons en faveur du rétablissement du pour-cent culturel, car nous pensons que des exceptions dans le système qui alimente ce fonds risquent de devenir, sous peu, la règle.

Par conséquent, nous vous demandons le maintien de cette tradition essentielle qui a permis le développement de l'art contemporain dans notre ville et qui permet de dire que Genève est une ville d'art. Nous vous remercions de votre attention.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Je vois que nous sommes plusieurs à penser la même chose. J'ai moi-même remis un amendement portant sur cet objet et évidemment pour les mêmes raisons que celles évoquées par Olivier Coste et Michel Ducret. C'est donc avec plaisir que j'ajoute le nom de Michel Ducret au bas de l'amendement que j'ai proposé. Il n'y a aucun problème à cet égard. Il est en effet complètement absurde de supprimer ce pour-cent en faveur du Fonds d'art contemporain.

D'autre part, on aimerait, à l'avenir, que la Ville étudie un peu mieux la possibilité de faire participer d'autres communes à ce type de crédit. Le stade du Bout-du-Monde ne sert pas seulement à la population de Champel, il draine toute la population environnante. Dès lors, pourquoi ne pas chercher à obtenir une participation des autres communes? C'est dans ce sens-là que, lors du vote de crédits futurs, nous interviendrons.

La présidente. Avant de passer la parole à M. Hainaut, j'aimerais saluer à la tribune notre ancienne collègue Corinne Billaud. (*Vifs applaudissements.*)

M. Jean-Marie Hainaut (L). Le groupe libéral soutiendra le projet d'arrêté amendé par la commission en proposant, toutefois, un amendement qui vise à ramener la durée d'amortissement de 20 ans à 10 ans, c'est-à-dire une durée plus conforme avec la durée de vie prévisible de l'installation qui sera prévue. Cet amendement s'applique à l'article 4:

Projet d'amendement

«*Art. 4. – ... et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la date de mise en exploitation, soit de 2000 à 2009.*»

Nous avons déposé cet amendement auprès du bureau du Conseil municipal.

M^{me} Monique Guignard (AdG/TP). Je crois que le principal a déjà été dit, que ce soit sur l'état de la piste qui est déplorable, sur le danger qu'elle représente pour les utilisateurs et sur la destruction de la sous-couche en Tartan contenant du mercure qui sera effectuée d'une manière écologique.

Mon groupe Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) trouve donc nécessaire de procéder à cette réfection. Nous voterons également l'amendement pour le rétablissement de l'octroi du pour-cent au Fonds d'art contemporain.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts acceptent le rétablissement du Fonds d'art contemporain. Cependant, je voudrais faire une remarque au sujet du crédit proprement dit. Dimanche dernier, en allant rejoindre ma famille, «morde» de jogging, au stade du Bout-du-Monde, j'ai quand même été surpris de

constater que l'anneau d'athlétisme était curieusement occupé par – je cite dans le désordre – deux personnes en rollers qui patinaient tranquillement, écouteurs aux oreilles, une maman avec sa poussette, suivie de son charmant bambin en tricycle, sans oublier le cycliste avec son chien tenu en laisse.

Je me demande si cela vaut vraiment la peine d'investir deux millions pour un anneau d'athlétisme fréquenté par ce genre de public. Si, après rénovation, des dames perchées sur des talons aiguilles vont se promener sur cet anneau d'athlétisme... (*Brouhaha.*) Je ne suis pas macho, mais c'est ce que j'ai observé de mes propres yeux et j'aimerais que le magistrat chargé du département des sports prenne quelques mesures à l'égard des usagers du dimanche. Il est vrai que ce genre de complexe sportif, entre Vessy et le Bout-du-Monde, attire les pique-niqueurs sur les bas-côtés, mais je pense que l'anneau d'athlétisme doit être réservé à des sportifs, non pas d'élite, mais portant des tenues et un équipement bien adaptés.

Ces recommandations étant faites, les Verts voteront le crédit.

M. André Hediger, conseiller administratif. Comme je l'ai déjà dit en commission, je tiens tout d'abord à relever que, malgré le vote majoritaire des commissaires, le Conseil municipal a pour habitude d'alimenter le Fonds d'art contemporain et je pense qu'il faut en effet rétablir ce pour-cent.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. C'est un règlement.

M. André Hediger, conseiller administratif. C'est un règlement. Vous avez raison, Monsieur Ferrazino.

Par ailleurs, l'amortissement par des annuités de dix ans me semble justifié car, malgré l'évolution des techniques, la durée de vie d'un terrain synthétique est bien d'environ dix ans.

Pour répondre aux préoccupations de M. Perler, je pourrais proposer d'installer des barrières autour de la piste d'athlétisme. Toutefois, il ne serait peut-être pas d'accord, estimant que cela évoque une prison ou un ghetto. Monsieur Perler, laissez les gens se promener! Cette piste est tout de même résistante. Moi aussi, lorsque je vais là-bas, je vois des mamans avec des poussettes, des enfants qui s'amuse dans le sable du saut en longueur ou du saut en hauteur. Et alors, où est le mal? Je peux comprendre votre remarque au sujet des vélos; d'ailleurs il y a même des vélomoteurs. C'est en effet dangereux et il est vrai que ces vélomoteurs causent des dégâts, que ce soit sur notre piste de bicross, notre terrain de football

ou notre piste d'athlétisme. Les agents de ville font des rondes, mais il n'est pas évident d'attraper les gens sur le fait. Vous nous parliez aussi des rollers, mais je ne suis pas persuadé que les rollers actuels abîment réellement le revêtement.

Je rappelle que ces installations sont ouvertes aux clubs mais également au public, notamment dans les zones de verdure du Bout-du-Monde et de Vessy. J'ai en effet permis de pique-niquer à certains endroits en dehors des stades de football, au bord de l'Arve, car les citoyens apprécient ces endroits. Comprenez-les, vous qui êtes un amoureux de la nature, et continuons dans ce sens-là. Merci, Monsieur Perler.

M. Olivier Coste (S). Alors qu'à l'approche de l'été, tout le monde a soif, je profite de notre discussion au sujet de cet investissement de près de 2 millions pour ce stade pour demander officiellement au magistrat qui s'en occupe d'installer des points d'eau autres que ceux permettant aux sportifs de laver leurs chaussures.

En effet, ce stade est fréquenté par toutes les écoles de la Ville qui y organisent leurs journées sportives et, à moins de payer 3,50 francs pour une boisson ou d'aller dans les toilettes, d'une hygiène plus que douteuse, les enfants n'ont, pour se désaltérer, que les robinets qui servent à nettoyer les chaussures. Alors que tous les milieux de la santé recommandent de boire régulièrement, on devrait pouvoir trouver suffisamment de points d'eau dans les stades de la Ville de Genève!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'aimerais exprimer ma consternation suite aux propos que nous a tenus le magistrat à la fois en charge des sports et de l'ordre et de la sécurité de notre Ville.

Les remarques de M. Perler étaient quand même frappées au coin du bon sens. Cela paraît évident qu'une piste d'athlétisme pour laquelle on choisit un revêtement particulièrement performant ne peut pas servir à autre chose que ce pourquoi elle est conçue. Après que nous nous sommes offert un skate-park, il est simplement impensable de permettre aux usagers de rollers de pratiquer leur sport sur un terrain protégé et de leur accorder explicitement ou implicitement – les termes du magistrat sont sans équivoque – l'usage du terrain du stade du Bout-du-Monde. Dans ces circonstances, effectivement, il n'y a aucun motif de s'offrir une piste en Tartan pour promener des poussettes, promener des chiens et faire du roller! Une vieille piste, en terre battue, serait plus appropriée.

Personnellement, en l'état – je le dis tout net – sans une reprise sérieuse de la part du magistrat quant à ses propos et aux promesses qu'il nous a faites au sujet de l'usage de ce terrain, en aucune manière je ne peux approuver un projet qui

paraissait, jusqu'alors, ne pas poser l'ombre d'un problème. Mais, si la remarque de M. Perler entraîne ce type de désordre et des propos si inadéquats, par la force des choses, ce projet cache des difficultés dont on n'avait pas parlé et, pour ma part, c'est évident que, sauf rectification du magistrat, je voterai non et je vous invite vivement à faire de même.

Deuxième débat

La présidente. Nous passons au vote de l'amendement de M. Zaugg, au nom de l'AdG/SI, de M. Olivier Coste et de M. Michel Ducret rétablissant l'article 3, qui concernait le Fonds d'art contemporain, et le montant de 1 999 000 francs à l'article premier et à l'article 2. L'article 3 figurant dans le rapport devient l'article 4.

Un deuxième amendement, de M. Jean-Marie Hainaut, porte sur l'article devenu l'article 4 et propose un amortissement sur une durée de dix ans et non pas sur une durée de vingt ans. Je passe au vote.

Mis aux voix, le premier amendement est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M. Hainaut est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé est accepté à la majorité (1 opposition et 3 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 999 000 francs destiné à la réfection de la piste d'athlétisme du Centre sportif du Bout-du-Monde situé au 12, route de Vessy.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 999 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 19 315 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la date de mise en exploitation, soit de 2000 à 2009.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 997 410 francs, porté à 3 215 410 francs, destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information prévus dans le plan informatique quadriennal 1998 (PIQ) (N° 446 A)¹.

Rapporteur: M^{me} Alexandra Rys.

Sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer, la commission de l'informatique et de la communication s'est réunie quatre fois: les 22 et 29 mars, 12 et 26 avril 1999, et a auditionné MM. Jean Erhardt, secrétaire général du Conseil administratif (deux fois), Robert Rapin, directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI), Eric Favre, conseiller à la DSI, André Collomb, président du groupe «système d'information et de communication» (SIC), ainsi que M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département de l'administration générale et des finances.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Vérolet, puis par M^{me} Paychère, que la commission remercie pour la qualité de leur travail.

¹ «Mémorial 156^e année», Proposition, 3412.

Les travaux de la commission ont rapidement donné lieu à des discussions sur des aspects fondamentaux de la stratégie informatique de la Ville de Genève. Ces points seront traités en premier, puis seront abordés les points relatifs à des éléments particuliers de la proposition N° 446.

1. Questions de fond

1.1 *Objectifs fondamentaux de l'informatique de la Ville de Genève*

Un commissaire a rappelé que, depuis plus de dix ans, le Conseil municipal attendait trois choses de l'informatique: des bases de données permettant une meilleure connaissance permanente et un contrôle des comptes, du personnel et du patrimoine. Si la base de données sur les finances fonctionne, grâce à la mise en œuvre du progiciel Eurozoom, elle n'est cependant pas encore accessible au Conseil municipal. La base de données sur le personnel existe également, mais il n'y a pas encore de gestion informatisée de celui-ci: en effet, avec 350 variables de salaires, il est difficile de trouver sur le marché un logiciel adéquat. Enfin, pour ce qui est de la banque de données sur le patrimoine, on en est resté à l'idée...

En dépit des réserves exprimées quant à la réalisation de ces trois objectifs, la commission s'accorde à reconnaître que l'informatique de la Ville fonctionne correctement.

1.2 *Organes responsables de la définition et de l'application de la politique informatique*

Il est apparu au fil des discussions qu'un rappel des principaux organes chargés de l'informatique s'imposait.

Il s'agit donc, notamment:

- au niveau du Conseil administratif:
 - de la délégation à l'informatique (créée en 1992), chargée de proposer stratégie et structures;
 - de la délégation à l'information et à la communication (créée en 1996), chargée des aspects techniques;
- au niveau de l'administration municipale:
 - de la Direction des systèmes d'information (DSI), créée en 1995, dont la mission est de gérer les projets et d'effectuer l'actualisation permanente des systèmes;
 - du groupe de travail «Système d'information et de communication» (SIC), créé en 1996, auteur du document «Stratégies et systèmes d'information» du 27 février 1997, document qui préside toujours aux destinées de l'informatique municipale.

1.3 *Présentation des PIQ: vision globale ou données détaillées?*

La commission est ballottée entre excès d'informations détaillées, sur lesquelles seuls des spécialistes seraient en mesure de se prononcer, et absence de vision globale et de but clairement défini. On constate donc un décalage entre les attentes et les indications fournies. Ce décalage est valable aussi bien pour la commission, qui éprouve quelques difficultés à recevoir exactement les informations demandées, que pour la DSI, qui souhaiterait des indications plus précises quant aux attentes des commissaires.

1.4 *Récapitulation des dépenses informatiques, de 1995 à 1998*

Illustration de ce qui précède, la commission a dû demander à deux reprises la récapitulation des dépenses informatiques (cf. annexe 1).

Le total facturé au 23 mars 1999 se monte à 8 512 897,97 francs. Un commissaire a calculé que celui-ci correspond à une dépense d'environ 8200 francs par poste de travail (cette dépense correspond aux 1047 postes et terminaux en service au 1^{er} janvier 1995; leur nombre total est passé à 1413 au 31 décembre 1998).

L'amortissement est de trois à six ans, les périphériques ayant une durée de vie plus longue.

Au vu de ces montants, la commission a voulu savoir s'il existait une procédure de «filtre» des demandes émanant des services. Celles-ci sont effectivement examinées, triées et chiffrées par la DSI, en vue de leur intégration au prochain PIQ. Le groupe SIC, qui prépare le PIQ, discute du projet de PIQ en cours d'élaboration avec la délégation à l'informatique. Par le biais de cette procédure, les demandes formulées par les services sont, en moyenne, réduites de 50%.

La commission prend note, par ailleurs, que les coûts présentés pour la période 95-98 sont tributaires du rattrapage lié aux deux moratoires sur l'informatique.

2. **Aspects particuliers de la proposition N° 446**

Deux points de la proposition ont suscité une attention particulière de la part des commissaires.

2.1 *Programme «Apocalypse 2000» (point 2.1.1)*

La tranche de 550 000 francs présentée dans cette proposition fait suite à une première tranche de 300 000 francs, totalement engagée. Si aucune mauvaise sur-

prise technique n'intervient, ce sera également la dernière tranche. Le crédit total pour les travaux informatiques liés au passage à l'an 2000 ayant été évalué à 1 million, il y a donc ici une possibilité d'économie de 150 000 francs.

L'administration municipale a relevé 76 applications critiques, parmi lesquelles 22 posent de réels problèmes de compatibilité au passage à l'an 2000 et 7 comportent des risques potentiels. Il s'agit du traitement des virements postaux, de la gestion du paiement DTA, de la gestion des paiements SOG, de l'élaboration des budgets, de la prégestion du stock des bibliothèques municipales, de la gestion des prestations du Service social de la Ville, de la gestion des présences des conseillers municipaux. Pour la plupart de ces applications, le risque réside dans l'interface avec les tiers.

Pour les applications critiques, la DSI procède à des tests systématiques; pour les applications non critiques, elle se fie aux certificats des fournisseurs.

Pendant l'année 1998, la DSI a consacré 6000 heures au passage à l'an 2000, sur un total de 17 000 heures de travail.

La répartition de ces heures de travail a soulevé bien des interrogations chez les commissaires, qui ont constaté une forte divergence entre les heures de travail consacrées aux différents services, les extrêmes étant de 2323 heures pour le système d'information des pompes funèbres et 1 heure pour la validation an 2000 du système d'information de l'Office de l'état civil.

Si la DSI a pu expliquer que la réfection du système informatique des pompes funèbres était tombée en même temps que les tests pour l'an 2000, et justifie donc ce nombre élevé d'heures de travail, elle reconnaît cependant ne pas disposer d'un outil de comptabilité analytique pour les heures de travail.

2.2 *Outil d'aide à la décision: magasin de données (point 2.1.6)*

Cet outil aurait pour but de mettre en rapport les informations contenues dans les différentes bases de données, afin d'avoir le cliché – sous forme de graphiques – d'une situation à un moment donné et de conserver ce cliché, alors même que les bases de données, par nature, continuent d'évoluer.

Si l'explication théorique paraît claire, cet outil d'aide à la décision a soulevé plusieurs objections: sans exemple concret, il est difficile d'avoir une idée précise de son utilité; le montant proposé, de 182 000 francs, ne servirait qu'à financer un service pilote. Interrogée, la DSI estime que la mise en œuvre de cet outil pourrait ascender à 350 000 francs pour les années 2000 à 2004.

Pour ces raisons, un commissaire propose la suppression du point 2.1.6 de la proposition N° 446, considérant que cet équipement n'est pas nécessaire au bon

fonctionnement de l'administration municipale. La commission se réserve la possibilité d'accepter l'achat de ce logiciel, inclus dans une autre proposition, si la démonstration pratique qu'elle a demandée se révèle probante.

3. Ordinateurs portables pour les conseillers municipaux

Un commissaire propose d'augmenter le PIQ de 400 000 francs afin d'équiper – enfin – en ordinateurs portables l'ensemble des conseillers municipaux et d'appliquer ainsi la motion N° 242 amendée par la commission de l'informatique et de la communication.

Ce montant est calqué sur le coût effectif de la même opération, menée au Grand Conseil, et comprend une formation pour les néophytes.

Un commissaire rappelle qu'en 1997 la commission de l'informatique et de la communication avait adressé aux 80 conseillers municipaux un questionnaire destiné à évaluer leurs attentes et leurs besoins en matière de micro-informatique. Vingt-quatre élus, soit 75% des répondants, s'étaient alors déclarés en faveur du portable (cf. annexe 2).

Il ressort de la discussion que l'idée d'équiper d'abord trente conseillers municipaux, pour une somme de 180 000 francs, semble plus judicieuse.

4. Votes

Mise aux voix de la proposition d'amendement demandant la suppression du point 2.1.6 de la proposition (– 182 000 francs): cette proposition d'amendement est acceptée par 9 voix pour (4 L, 1 R, 1 DC, 1 S, 2 AdG) et 3 abstentions (2 Ve, 1 AdG), 12 membres étant présents.

Mise aux voix de l'amendement: «Inclure dans la proposition N° 446 un point 2.2.7 (système d'information pour le Conseil municipal), soit la concrétisation de la motion M-242, amendée par la commission le 12 janvier 1998 à l'unanimité, prévoyant l'équipement de trente conseillers municipaux, à savoir les membres de la commission de l'informatique et de la communication, ceux de la commission des finances, ainsi que les membres du bureau, s'il y a lieu, ceci pour un montant de 182 000 francs»: cet amendement est accepté par 10 voix pour (1 S, 1 R, 2 Ve, 3 AdG, 1 DC, 2 L) et 2 abstentions (2 L).

Mise aux voix de la proposition N° 446, amendée par le changement d'attribution de la somme de 182 000 francs, mais ne modifiant pas le montant du crédit demandé: elle est acceptée à l'unanimité des 12 membres présents.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 997 410 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information prévus dans le plan informatique quadriennal 1998 (PIQ).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 2 997 410 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amorties au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de 2000 à 2004.

M^{me} Hélène Ecuyer, présidente de la commission de l'informatique et de la communication (AdG/TP). Je remercie M^{me} Alexandra Rys pour son rapport très complet. Tout d'abord, j'aimerais rappeler qu'on vote ici un plan informatique quadriennal 1998 et que nous sommes en 1999. Effectivement, chaque année, tant que nous n'avions pas voté le PIQ, comme en 1997, on ne pouvait pas passer au plan suivant. Nous avons donc pris un peu de retard et ce retard nous a posé quelques problèmes.

Faute d'informations approfondies et d'une démonstration concrète, nous avons supprimé le point 2.1.6 concernant un outil d'aide à la décision, à savoir la réalisation d'un «magasin de données», et nous l'avons remplacé, pour le même montant de 182 000 francs, par l'équipement en informatique des conseillers municipaux, qui avait été décidé par la motion N° 242 le 11 mars 1998.

Nous avons proposé 182 000 francs pour équiper, dans une première étape, la commission de l'informatique, la commission des finances et le bureau du Conseil municipal, la proposition d'équiper tout le monde en une seule fois n'ayant pas été accueillie favorablement par l'ensemble de la commission.

Je sais que certains, ce soir, vont demander 400 000 francs pour équiper, d'ici à la fin de l'année, l'ensemble du Conseil municipal.

A la fin du rapport figure l'enquête qui avait été faite lors de l'étude de la motion N° 242, et vous voyez que le résultat obtenu était assez favorable. Je dois vous dire que les députés au Grand Conseil sont équipés d'ordinateurs portables et qu'ils reçoivent par e-mail les convocations, les procès-verbaux et tout le courrier qu'ils devraient recevoir sur papier. Cela fonctionne très bien et ils sont obligés d'utiliser leur système informatique, puisqu'ils ne reçoivent plus de convocations sur papier.

Je vous remercie d'accueillir favorablement ce projet d'arrêté et vous propose même de voter les 400 000 francs qui vous seront proposés par différents partis.

Premier débat

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis navré de dire à M^{me} Rys que les nouveaux conseillers municipaux ont eu beaucoup de peine à saisir l'enjeu de son rapport.

Nous avons donc effectué quelques calculs et nous nous sommes aperçus, en examinant le rapport, que cela faisait très cher l'ordinateur. Mais il paraît que,

dans le montant qui nous est proposé, sont inclus des imprimantes – le rapport ne le signale pas – des stages de formation, etc. Alors, nous, les nouveaux, nous aimerions savoir ce qu'il en est exactement. Y a-t-il, dans ce projet, des imprimantes? Ou encore des stages? Qu'en est-il exactement? *A priori*, le montant nous paraît très élevé.

M^{me} Alexandra Rys, rapporteur (DC). La proposition qui a été faite à la commission d'équiper les conseillers municipaux en ordinateurs portables a donné lieu à une estimation des coûts relativement précise par l'un des commissaires; le calcul est basé sur les coûts effectifs de l'équipement du Grand Conseil. Ces coûts ont évidemment été réévalués en fonction de la taille du Conseil municipal. Ils comprennent les imprimantes, les cours de formation, mais il est bien entendu qu'il ne s'agit pas d'une imprimante, d'un ordinateur portable, d'un cours de formation par individu, puisqu'on considère que celui qui possède déjà une imprimante, celui qui connaît bien la manipulation d'un ordinateur n'aura pas besoin de formation, et ainsi de suite – c'est ce qui s'est vérifié dans le cas du Grand Conseil.

M. Jean-Charles Rielle (S). Lors de la première séance de la commission de l'informatique sous ma présidence, donc ce mois, nous avons reparlé de ce problème. Des amendements vont être déposés ce soir pour proposer la somme totale de 400 000 francs, soit pour ajouter 218 000 francs à l'arrêté, puisque 182 000 francs ont déjà été acceptés, pour que l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux puissent avoir un ordinateur portable. Il est évident que les personnes qui possèdent déjà un ordinateur soit au bureau, soit à la maison et qui n'ont pas envie de recevoir ce portable ne seront pas obligés de l'accepter et nous ferons ainsi une économie. Il ne faut donc pas que les gens s'offusquent et disent que nous faisons des cadeaux.

Actuellement, l'ordinateur représente la manière la plus moderne de correspondre, notamment pour les convocations, sans utiliser une masse de papier. Au Grand Conseil, sur une centaine de personnes, 94 utilisent leur ordinateur sans problèmes et seulement 6 ont effectivement quelques difficultés. Cela prouve que c'est accessible à tous. D'ailleurs, la commission a évoqué la possibilité d'utiliser à l'avenir ce procédé pour le *Mémorial* afin de ne plus recevoir des tonnes de papier à la maison. On garderait simplement un exemplaire en papier de bonne qualité, pour les générations futures.

Le groupe socialiste vous encourage donc vivement à accepter cette somme de 400 000 francs, afin que l'on puisse équiper tous ceux qui le désirent.

M. Pierre Maudet (R). Le groupe radical ira dans le sens de ce qu'a dit M. Rielle, exception faite du montant.

Nous estimons effectivement qu'il faut équiper à bon escient en informatique les conseillers municipaux et les responsabiliser également. Nous connaissons à l'intérieur de notre groupe un certain nombre de réfractaires à l'informatique, un certain nombre de béotiens également et nous pensons qu'il faut maintenir le montant de 182 000 francs et n'équiper que les gens qui le désirent, parce que certains, dans ce Conseil, sont déjà équipés et n'ont pas besoin d'un deuxième ordinateur.

Nous proposons donc de maintenir le montant, mais d'introduire un amendement qui prévoit la possibilité pour tous les conseillers municipaux de demander cet équipement et pas seulement ceux qui font partie des commissions informatique et des finances.

De plus, nous souhaiterions, si le crédit ne permet pas de couvrir tous les frais, que les conseillers municipaux, à l'image de ce qui se fait au Grand Conseil, participent de leur poche à l'acquisition de cet équipement informatique (*brouhaha*), puisque cet équipement, après quatre ans, sera périmé. Ils conserveraient donc l'équipement pour leur usage personnel. Je pense que c'est une idée à retenir.

Notre amendement consiste donc à ajouter au projet d'arrêté l'article premier bis suivant:

Projet d'amendement

«*Article premier bis (nouveau).* – Sur le montant de 2 997 410 francs, une somme de 182 000 francs sera prélevée pour l'équipement informatique personnel de l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux. Une participation financière pourra être exigée de chacun(e) des intéressé(e)s.»

M. Pierre Reichenbach (L). Mesdames et Messieurs, je constate que nous sommes en train de refaire le débat de la commission!

Tout d'abord, je vous rappelle que nous votons le PIQ 1998, parce que nous avons une année de retard. Je relève aussi que nous avons parlé uniquement des spécificités du budget de ce PIQ 1998. Ainsi, dans le but de tester les appareils et d'éviter des surprises à ce Conseil municipal, nous avons suggéré que, durant la période entre les deux PIQ – trois ou quatre mois – seuls les commissaires utilisant l'informatique soient dotés de ces ordinateurs. Il est évident qu'il est plus

facile de travailler avec une trentaine de personnes qui ont déjà leur propre ordinateur et d'effectuer les mises au point avec la Direction des systèmes d'information (DSI) que d'équiper, du jour au lendemain, quatre-vingts conseillers municipaux.

Dans sa réflexion, la commission avait pensé agir comme lors de l'introduction du fax, à savoir, en premier lieu, tester son utilisation avec des volontaires, puis, selon le PIQ 1999 à venir dans trois mois, équiper l'ensemble des conseillers municipaux.

Je vous signale qu'il n'est pas si facile de s'adapter à l'ordinateur portable. Il faut que la Ville soit parfaitement organisée, que les conseillers municipaux suivent des cours de formation et que les besoins en la matière soient correctement évalués: c'est ce que la commission de l'informatique avait précisément souhaité faire.

Je ne vois pas d'inconvénient à accepter un quelconque montant, mais je sais qu'il faut agir efficacement pour éviter une dégradation de la situation. Si les gens se désintéressent du matériel avant de l'avoir reçu, cela posera problème. Et c'est pour cela que la commission avait proposé de démarrer cette opération en faisant un pointage avec le Conseil administratif et la commission de l'informatique ainsi que les responsables municipaux de l'informatique et d'effectuer les corrections nécessaires avant de passer à la vitesse supérieure. Ce raisonnement relevait de la sagesse; le but était de ne pas faire des dépenses superflues.

Je vous signale que le PIQ 1999, sauf erreur de ma part, devrait nous être proposé en septembre. Nous n'avons donc pas beaucoup à attendre et c'est dans ce budget 1999 que devait être inscrit le solde des appareils à livrer au Conseil municipal. On l'a aussi souhaité pour pouvoir équilibrer les dépenses en fonction de tous les moratoires que nous avons votés ces dernières années et pour éviter des surprises trop désagréables.

M. Tristan Cerf (AdG/TP). Madame la présidente, vous transmettez à M. Zaugg, qui semble parler au nom des nouveaux, que certains nouveaux, par contre, sont abasourdis par le retard qui a été pris au Conseil municipal et pensent qu'il est extrêmement important que tout le monde soit équipé en informatique.

Quant à la proposition de mon collègue radical, je trouve difficile d'imaginer qu'un instrument de travail de cette sorte soit à la charge des conseillers municipaux; de plus, il est important d'avoir une configuration uniforme.

M. Didier Bonny (DC). Je souhaite expliquer brièvement l'amendement que nous avons également déposé au bureau et qui vise à augmenter le crédit de 218 000 francs à l'article 1 et 2, ce qui porte le nouveau montant à 3 215 410 francs.

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 215 410 francs destiné...

»*Art. 2.* – ...à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 3 215 410 francs. »

Tous les conseillers municipaux pourront être ainsi équipés d'un ordinateur portable. Il nous a paru injuste que seuls les commissaires de la commission informatique et des finances puissent obtenir ce matériel. Cela ressemblait à une classification: en premier, les conseillers de première classe, puis, ceux de deuxième classe. (*Protestations.*) Le crédit ne sera probablement pas dépensé dans sa totalité, puisque certaines personnes sont déjà équipées, mais nous préférons l'ouverture d'un crédit de 400 000 francs, quitte à ce qu'il ne soit pas totalement dépensé. Nous rappelons que nous votons seulement des autorisations de dépenser, non des obligations. Plutôt que de dire, comme M. Maudet, que la somme de 182 000 francs suffira et que l'on rajoutera un supplément si besoin est, nous voulons voter un crédit suffisant pour que chacun soit sur un pied d'égalité.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). J'aimerais préciser que la commission de l'ancienne législature avait accepté que les conseillers municipaux aient un outil informatique pour travailler. En votant 182 000 francs, on acceptait le principe, alors, c'est déjà un grand pas. Je crois qu'il faut faire un pas supplémentaire en équipant maintenant tous les conseillers.

Si nous craignons d'équiper tout de suite l'ensemble du Conseil municipal, prenons l'exemple du Grand Conseil. Ils connaissent la procédure, ils ont fait leur expérience, ils connaissent tous les problèmes qui peuvent apparaître, et nous n'en aurons pas d'autres. Ce qui importe, comme l'a dit M. Cerf, c'est d'avoir une configuration uniforme pour tous, sinon on va à la catastrophe.

Le montant de 400 000 francs, comme l'a rappelé M^{me} Alexandra Rys, a été calqué sur celui du Grand Conseil, incluant la formation, le service après-vente, des ordinateurs portables supplémentaires de rechange. Le Grand Conseil, sous la direction de l'ancien sautier, s'est occupé de cela. Nous ne travaillons pas dans l'inconnu.

J'invite donc mes collègues à voter le supplément, c'est-à-dire 218 000 francs, pour équiper la totalité des conseillers municipaux.

Si l'administration doit commencer à gérer des lettres, des fax, des mails, on ne va plus s'en sortir. C'est pour cela qu'il faut tout de suite uniformiser notre système.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'ai écouté très attentivement les différentes questions qui ont été soulevées, les explications détaillées de M^{me} le rapporteur sur les travaux de la commission ainsi que l'intervention de M. Reichenbach. Je pense qu'on doit y réfléchir sérieusement. Il y a bien sûr les docteurs en informatique dans cette salle, ceux qui savent tout, ceux qui vont tout nous faire, mais quand on leur pose des questions... c'est trop compliqué! Mais il est vrai aussi que je suis un peu sceptique concernant l'informatique, parce qu'on devient vite esclave de cet outil.

Comme l'a suggéré M. Reichenbach, je me demande si les membres de la commission de l'informatique ne devraient pas être les premiers à tester le procédé. On perdrait peut-être les mois de juin, juillet et août, mais, à la mi-septembre, on pourrait attribuer les appareils à ce Conseil municipal. Je suis sûr que ce sont ceux qui possèdent déjà trois ou quatre ordinateurs chez eux et au bureau qui voudront tout de suite un appareil portable. Nous devrions accorder un certain délai aux membres de la commission de l'informatique pour qu'ils puissent tester ce système le plus rapidement possible. En travaillant avec des professionnels, soit avec le fournisseur, soit avec la DSI, ils pourront ainsi regrouper toutes les données pour pouvoir réellement comparer avec ce qui se fait au Grand Conseil et choisir la méthode la plus adaptée à notre Conseil municipal. Au début de la législature, les députés ont eu leurs ordinateurs portables tout de suite. Cela a été bien sûr testé par des spécialistes, mais on a évité tous ces préambules, tous ces essais.

Je pense qu'il faut suivre la proposition de M. Reichenbach. Laissons la commission de l'informatique tester ce système et y apporter toutes les modifications nécessaires pour que l'ensemble du Conseil municipal puisse travailler efficacement en collaboration avec la Ville de Genève.

M. Tristan Cerf (AdG/TP). Je continue d'être abasourdi. Nous ne sommes pas en train de tester un prototype de meuble Ikea dont il faut vérifier les tiroirs. Le boulier est très pratique, mais il ne permet pas la connexion à un réseau interne de messagerie et d'information! C'est cela qui est important au-delà du fait qu'on choisisse Macintosh ou je ne sais quelle marque. Il est vraiment important d'avoir un système d'informations uniformisé en réseau.

M. Pierre Reichenbach (L). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, M. Lyon m'a très bien compris. Le but que nous étions fixé était de tester le dispositif avec la DSI, comme le Grand Conseil a testé le sien avec son Service informatique. Une fois ce test fait – cela va durer trois mois – on passera à la vitesse supérieure et le Conseil municipal sera équipé. Certaines dispositions dans l'administration municipale sont différentes de celles du Grand Conseil et il conviendra tout de même de tester ce système au préalable. C'était dans ce sens-là qu'on l'entendait.

Si nous voulons être logiques avec nous-mêmes, votons ce soir ce montant. Il est évident qu'avant septembre nous ne pourrons pas tester concrètement les appareils. Je pense aux convocations. Trois mois après, une fois les correctifs apportés, l'ensemble du Conseil municipal sera équipé sur le budget 1999 et non plus sur celui de 1998.

M. Jean-Charles Rielle (S). Je propose que nous votions ce soir ce crédit. Nous devons faire confiance aux professionnels qui emploieront le temps qu'il faudra pour tout mettre en place. Je vous rassure, cela ne se fera pas en septembre, mais plutôt en automne, voire au début de l'année prochaine. Ensuite, on pourra équiper l'ensemble du Conseil.

Par ailleurs, il existe des professionnels pour cela et ce n'est pas à notre commission de l'informatique, qui n'est pas spécialement composée de professionnels en la matière, de donner le tempo. Ces spécialistes le feront dans les meilleures conditions, en profitant de l'expérience du Grand Conseil. Faisons donc confiance à ces spécialistes.

Deuxième débat

La présidente. La parole n'étant plus demandée, je passe au vote des amendements. L'amendement le plus éloigné étant celui de M. Pierre Maudet, je le mets donc aux voix.

Mis aux voix, l'amendement de M. Maudet est refusé à la majorité (abstention du Parti libéral).

La présidente. MM. Bonny, Perler, Rielle et Sottas ont chacun déposé le même amendement pour demander d'ajouter 218 000 francs à l'article premier et à l'article 2, afin que tous les conseillers municipaux qui le désirent puissent être équipés en ordinateurs portables.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition du Parti radical et d'un libéral et abstention du Parti libéral).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé est accepté à la majorité (quelques oppositions et une abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 215 410 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information prévus dans le plan informatique quadriennal 1998 (PIQ).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 215 410 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amorties au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de 2000 à 2004.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{me} Alexandra Gobet, acceptée par le Conseil municipal le 13 septembre 1995, intitulée: «Zones industrielles en ville de Genève: le renouveau» (M-1235)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter un projet d'arrêté en vue d'acquérir, à leur valeur de zone industrielle, les terrains propriété de Tavano SA aux Charmilles, ainsi qu'une proposition de structure d'économie mixte pour la valorisation de ce périmètre en parc d'activités.

Le Conseil administratif présente en outre un projet d'ensemble pour les zones industrielles sujettes à déclassement en ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'acquisition du terrain de la Société des instruments de physique (SIP), à l'avenue de Châtelaine, par décision du Conseil municipal du 4 juin 1997, a permis de concrétiser une politique de maintien ou de retour d'activités industrielles et artisanales sur le territoire communal qui se poursuit aujourd'hui encore.

Le protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif relatif à des échanges parcellaires, ratifié par le Conseil municipal le 14 janvier 1998, permettra à la commune de récupérer le terrain du Stade de football des Charmilles dès le moment où un nouveau stade sera construit à la Praille. Le Conseil administratif saisira cette opportunité pour soumettre à votre Conseil des options d'aménagement pour l'ensemble du quartier, sous une forme à définir, et qui seront élaborées en concertation avec le Département de l'aménagement, de l'environnement et du logement.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Pierre Muller

La présidente. Je ne peux pas donner la parole à cette conseillère municipale, puisqu'elle n'est plus dans cette enceinte. Monsieur Sormanni, voulez-vous répondre à sa place?

¹ «Mémorial 153^e année», Développée, 1006.

M. Daniel Sormanni (S). Oui, Madame la présidente, d'autant plus qu'après la motion de M^{me} Alexandra Gobet j'avais été l'auteur d'une motion qui traitait exactement du même sujet et je constate, malheureusement, que le Conseil administratif n'y a pas répondu. J'espère que le Conseil administratif répondra quand même.

J'ai lu cette courte réponse et je suis assez satisfait de ce qui se passe sur les terrains de la SIP. Par contre, le Conseil administratif ne répond pas du tout à la motion de base, qui concernait la problématique des terrains de Tavano SA. Nous n'avons, à ce sujet, aucune nouvelle. Par conséquent, il serait quand même utile qu'il nous réponde sur le fond. (*Remarque de M. Pierre Muller.*) Je sais très bien que cela ne vous appartient pas, Monsieur Muller; cependant, le Conseil municipal, par la motion de M^{me} Alexandra Gobet, ainsi que la mienne, à peu près un an plus tard, a demandé par deux fois au Conseil administratif de prendre langue avec les administrateurs de la faillite de cette société pour voir dans quelle mesure ces terrains pourraient être acquis par la Ville de Genève. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas une seule information et le Conseil administratif ne nous a même pas dit s'il s'était mis en contact avec les responsables, alors qu'il a été mandaté pour cela, à deux reprises, par le Conseil municipal.

Par conséquent, j'apprécierais que le Conseil administratif nous réponde à ce sujet. Merci!

8. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{me} Christiane Olivier, MM. Daniel Sormanni, René Grand, Jean-Charles Rielle et Marco Ziegler, acceptée par le Conseil municipal le 14 avril 1999, intitulée: «Pour des abribus au service de la population» (M-396)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de surseoir à la pose des abris TPG dits «avec barre de repos» initialement prévus, afin de remettre, dans tous les abris où ceux-ci existaient, des bancs à la disposition des usagers;
- d'augmenter, dans tous les cas où cela est possible, la pose de bancs dans les autres abris.

¹ «Mémorial 156^e année», Développée, 4095.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La convention attributive de concession du droit exclusif d'apposer de la publicité par voie d'affichage et d'exploiter publicitairement les clôtures de chantiers de la concession d'affichage exclusif sur le domaine public du 9 septembre 1997 attribuée à la Société générale d'affichage l'ensemble de l'affichage sur support «papier» dans le domaine public de la Ville de Genève.

Dans ce cadre, cette société équipe les arrêts des Transports publics genevois d'abris. Elle en assure également la maintenance. Ces abris sont, en règle générale, entièrement vitrés, sans publicité.

En contrepartie, cette société peut implanter ailleurs en ville de Genève, pour chaque abri, un panneau lumineux d'affichage dit «R200L» comportant 2 affiches.

La Ville de Genève fait ainsi l'économie de cet investissement.

La Ville de Genève a choisi trois types d'abris, en tenant compte du confort des usagers, de l'organisation des transports collectifs, des contraintes de nettoyage et de déneigement, ainsi que de l'article 41 de l'Ordonnance sur la circulation routière, qui demande de réserver le passage des piétons aux arrêts de transports publics:

- un abri vitré, entouré d'un socle, équipé d'un banc, qui peut être implanté sur les places et les trottoirs larges;
- un abri vitré plus étroit, sans socle ni banc, mais avec une barre d'appui, pour équiper les arrêts qui ne peuvent recevoir un abri du type précédent, car le trottoir est trop étroit ou parce que le voisinage l'interdit;
- un abri composé d'un simple toit, sans socle ni banc, mais avec une barre d'appui, qui peut être implanté dans les arrêts disposés sur un trottoir très étroit.

La Ville de Genève et la Société générale d'affichage ont procédé à la mise en place de l'ensemble des nouveaux éléments d'affichage dans une zone de test, comprenant l'avenue Louis-Aubert, le plateau de Champel, le boulevard des Philosophes, la rue de Lyon notamment. Cela permettra au Conseil administratif, aux commissions consultatives concernées et aux citoyens de donner leur opinion. Déjà, concernant les divers éléments urbains mis en place, la Société générale d'affichage comme le Conseil administratif ont reçu nombre de remarques, toutes preuves de l'intérêt de la population pour le devenir des espaces publics.

Concernant les abris, point positif, vis-à-vis des 367 arrêts des Transports publics genevois existants, dont 140 avaient déjà un abri, la Société générale d'affichage ajoutera une centaine d'abris, soit 70% de plus qu'aujourd'hui. Ainsi,

ce seront prochainement quelque 240 arrêts des Transports publics genevois qui disposeront d'un abri, d'un couvert, soit plus des deux tiers de l'ensemble des arrêts.

Mais, point négatif, vu les conditions locales et les règlements de circulation cités, nombre de ces abris ne pourront être équipés d'un banc.

Aujourd'hui, dans la zone de test, 16 arrêts qui disposaient d'un abri équipé d'un banc ont été remplacés. Dans 12 cas, par respect des normes fédérales de sécurité en vigueur, le banc a dû être supprimé.

Pour ces derniers, le Conseil administratif a demandé à la Société générale d'affichage de placer malgré tout un banc, afin de répondre aux critiques justifiées des usagers et en abrogation aux règlements, considérant que les abribus précédents ne correspondaient pas aux normes définies dans le cadre légal mais n'avaient suscité aucun commentaire négatif de la part des instances concernées, il est apparu logique de poursuivre cette politique favorable aux usagers.

Il s'agit des arrêts suivants, équipés d'un abri vitré:

Claparède
Bout-du-Monde
Muséum
Bois-Gentil
Weber
Krieg
Louis-Aubert (2 fois)

et des arrêts suivants, équipés d'un abri en potence:

Peschier
Calas
Reverdin
Miremont

Dans les nouvelles installations, le Conseil administratif a demandé à la Société générale d'affichage ainsi qu'au groupe technique composé des Transports publics genevois, de la Gendarmerie et de la Ville de Genève de favoriser avant tout le confort des usagers des Transports publics genevois en plaçant, partout où cela est possible, un abri qui n'offre pas seulement un toit mais également un banc.

Ainsi, la population genevoise bénéficiera d'un abribus esthétique et confortable qui, nous l'espérons, trouvera droit de cité et disparaîtra de la liste des objets à détruire trop systématiquement.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

La conseillère administrative:
Jacqueline Burnand

M. Daniel Sormanni (S). J'aimerais simplement remercier le Conseil administratif d'avoir donné suite à cette motion et d'avoir fait installer ces bancs tout à fait nécessaires à la population.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions.

Néant.

La présidente. Il est 19 h. Je vous souhaite un bon appétit et vous donne rendez-vous à 20 h 30.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	266
2. Communications du bureau du Conseil municipal	268
3. Motion de MM. Alain Marquet, René Grand, Daniel Künzi, Guy Savary et Alain Dupraz: «Pour un aménagement du parc de l'Ancien-Palais respectueux des accords passés» (M-1)	268
4. Motion de MM. Roger Deneys, Jean-Pascal Perler, Roman Juon et M ^{me} Isabelle Brunier: «Pour une «journée sans voitures» sans voitures» (M-405)	279
5. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 999 000 francs destiné à la réfection complète de la piste d'athlétisme du centre sportif du Bout-du-Monde situé au 12, route de Vessy (N° 441 A)	290
6. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 997 410 francs, porté à 3 215 410 francs, destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information prévus dans le plan informatique quadriennal 1998 (PIQ) (N° 446 A).....	303
7. Réponse du Conseil administratif à la motion de M ^{me} Alexandra Gobet, acceptée par le Conseil municipal le 13 septembre 1995, intitulée: «Zones industrielles en ville de Genève: le renouveau» (M-1235)	320
8. Réponse du Conseil administratif à la motion de M ^{me} Christiane Olivier, MM. Daniel Sormanni, René Grand, Jean-Charles Rielle et Marco Ziegler, acceptée par le Conseil municipal le 14 avril 1999, intitulée: «Pour des abribus au service de la population» (M-396).....	321
9. Propositions des conseillers municipaux	324

10. Interpellations	324
11. Questions	324

La mémorialiste:
Marguerite Conus